

LA „CANONISATION“ DE SAINT NORBERT EN 1582

L'année 1934 amène le huitième centenaire de la mort de saint Norbert. Cet événement vient à propos pour faire paraître des études historiques sur notre saint Fondateur. C'est pourquoi il nous tient à cœur de publier cet article sur la gloire posthume du saint dans sa canonisation.

Sur cette question de nombreuses études partielles ont vu le jour. Les nombreux biographes de notre saint, depuis 1582, en ont traité avec plus ou moins de détails. Comme toujours, les trois meilleurs biographes de saint Norbert : Hugo, van den Elsen et G. Madelaine donnent le meilleur exposé et se complètent mutuellement. Il y a quelques années, j'ai eu moi-même l'occasion d'indiquer sommairement comment on parvint à obtenir la canonisation en 1582 ¹⁾. Tout récemment, un de nos jeunes confrères a écrit un article très instructif sur ce sujet ²⁾.

Néanmoins, aucun de nos historiens n'est parvenu, jusqu'ici, à donner un exposé complet de la question. Aucun, à notre avis, n'a suffisamment exposé les circonstances spéciales de la canonisation de 1582. Enfin, on n'a pas assez étudié les documents du treizième siècle, à l'époque où saint Norbert aurait bénéficié d'une canonisation partielle, sous le pontificat d'Innocent III.

Nous n'avons nullement l'intention de donner ici cet exposé complet. Dans l'état actuel des recherches, il reste toujours quelques points d'interrogation, surtout en ce qui concerne les pourparlers en cour de Rome. Nous le savons : les archives pontificales ont été examinées, voici bientôt trois siècles, par rapport à la question qui nous occupe. Comme nous le dirons encore plus loin, le Bollandiste Papebroch donna ordre de rechercher des docu-

1) E. Valvekens, *Een jong Baanbreker : Antoon van Rode van Grasen* dans *Pro Nostris*, t. II (Averbode, 1930), p. 8.

2) fr. Milon de Parc, *Inleiding op het Officie van S. Norbertus*, dans *Pro Nostris*, t. V (1933), p. 49.

ments sur cette soi-disant canonisation sous le pontificat d'Innocent III. Ces recherches restèrent sans résultat. Au cours de notre exposé, le lecteur aura l'occasion de conclure lui-même que les archives vaticanes doivent certainement renfermer quelques documents. Elles en renferment aussi sur la canonisation de 1582. Notre exposé ne sera complet qu'après utilisation de ces documents. Quelque Prémontré, ayant accès aux archives vaticanes, voudra bien se charger, un jour, de cette besogne.

Nous nous proposons donc de donner ici un aperçu sur les différentes phases de la canonisation. Nous rechercherons quelle fut l'attitude des Prémontrés à l'égard de « saint » Norbert, depuis le douzième siècle. Nous nous arrêterons plus longuement à parler de la canonisation de 1582. Enfin, nous verrons de quelle manière la fête de notre saint Fondateur fut célébrée, immédiatement après cette date mémorable.

1. Une Canonisation vers 1170 ?

Saint Norbert, on le sait, fut inhumé dans l'église Sainte-Marie à Magdebourg.

Quelque temps après, les religieux transférèrent son corps dans le chœur de leur église et le placèrent partiellement sous l'autel de la Sainte-Croix. A cette occasion — ou, plus probablement, à une époque plus récente — ils construisirent dans le chœur un mausolée quelque peu élevé. Dans l'église de Sainte-Marie à Magdebourg, on voit encore aujourd'hui la grande pierre tombale de l'ancien mausolée.

Dans cette première translation des reliques du saint, d'aucuns ont voulu voir une canonisation équivalente. Polycarpe de Hertoghe ¹⁾ et, après lui, Ludolphe van Craywinckel ²⁾, le disent en termes formels.

L'on connaît, par ailleurs, le zèle tapageur de Pol. de Hertoghe. Novice à Averbode, il trouva cette abbaye rurale trop « rurale », et passa à l'abbaye de Saint-Michel à Anvers. Il fut, semble-t-il, le premier à faire appliquer aux Prémontrés le nom de « chanoine »

1) De Hertoghe, *Notationes in Vitam S. Patris Norberti*, (Anvers, 1556, p. 462) : « Notamus hoc fuisse ad magnum Sancti honorem, instar veteris canonisationis, quod sub altari conditus sit ».

2) L. Van Craywinckel, *Legenden der Heylighen* (Anvers, 1664 ; t. I, p. 56) : « op syne Borste als op eenen Heylighen men openbaerlycke Misse dede ».

comme appellatif ordinaire. Entre autres ouvrages, il publia les « *Notationes in Vitam S. P. Norberti* » : notes plutôt fantaisistes qu'historiques. Ne veut-il pas pénétrer dans les secrets des dieux, en s'évertuant à prouver que saint Norbert n'a jamais commis de péché mortel ? Aussi bien, le lecteur des « *Notationes* » agit-il avec discrétion en doutant de cette première canonisation, en premier lieu parce qu'elle est prônée par de Hertoghe.

Un examen même superficiel des anciennes *Vitae* de notre saint suffit pour enlever tout doute en cette matière. Cette première translation équivalait-elle à une canonisation ? Nullement. Les Prémontrés la firent tout simplement pour ne point oublier leur fondateur : « *ut sine oblivione memoriae ipsorum commendaretur* » dit la *Vita B* ³⁾, tandis que A note laconiquement : « *in chorum translatum est* » ⁴⁾.

L'inscription mortuaire du mausolée de saint Norbert elle-même suffirait à enlever tout doute à cet égard. Comme nous venons de le dire, la grande pierre tombale de saint Norbert se voit encore actuellement dans l'église Sainte-Marie à Magdebourg. On l'a scellée dans le mur de l'église près de la porte du cloître. J'ai vu cette pierre lors d'une visite à Sainte-Marie, le 1^{er} août 1931. La pierre est un grand monolithe blanc, mesurant environ 3 mètres sur 1.75 m. Elle porte exactement l'inscription suivante, où — notez le bien — saint Norbert n'est pas qualifié de « saint » :

NORBERTUS DEI GRA
TIA SANCTAE MAGDE
BURGENSIS ECCLE
SIAE ARCHIEPISCO
PUS ORDINIS PRAEMON
STRATENSIS INSTITU
TOR ET HUIUS MONAS
TERII RESTAURATOR
SUB HOC CONDITUR
MARMORE. OBIIT ANO
DNI MCXXXIIII
VI JUNII.

3) éd. J. Vander Sterre, p. 237.

4) éd. Wilmans, p. 703.

A cette première translation, aucun historien sérieux n'a reconnu la valeur d'une canonisation équivalente ⁵⁾).

Il y a cependant lieu de s'y arrêter un peu.

L'on peut se demander à quelle époque cette première translation se fit. Le terminus ad quem n'est pas difficile à retrouver : elle se fit avant la composition des *Vitae Norberti* A et B ; plus particulièrement, « aliquot annos » après la mort du saint, comme le dit B ⁶⁾. L'auteur semble ne pas connaître la date exacte.

La connaissance exacte de cette date a pourtant son importance. Tout en ne lui reconnaissant pas la valeur d'une canonisation, on pourrait dire que cette translation doit être mise en rapport avec des démarches faites en cour de Rome afin d'obtenir une reconnaissance du culte de saint Norbert. Il semble, en effet, que les Prémontrés n'aient pas attendu le seizième siècle pour introduire la cause de leur fondateur. Des historiens de grande autorité ⁷⁾ veulent trouver une démarche au cours du douzième siècle. Et, dans cet ordre d'idées, la première translation des reliques du saint peut avoir une signification importante.

Voici comment on peut l'exposer.

De multiples études ont essayé de déterminer l'interfiliation des biographies de saint Norbert. En attendant une dissertation complète sur le sujet, on peut se rallier aux conclusions de G. Van den Elsen : une biographie de saint Norbert a probablement existé dès 1140 ; elle fut remaniée et encore remaniée par plusieurs auteurs et donna origine à la *Vita* A vers 1150, et, vers 1155-1160 à la *Vita* B ⁸⁾. Toutes deux, elles notent la première translation.

Or, vers ces mêmes années, plus particulièrement en 1163, les Cisterciens s'efforcèrent d'obtenir la canonisation de S. Bernard. Ils échouèrent. Le motif de cet échec fut exposé dans une bulle de 1174 : le pape Alexandre III avait été saisi de trop nombreuses demandes de canonisation, et n'avait pas trouvé mieux que de les refuser toutes ⁹⁾.

5) Voir J. Vander Sterre, *Leven van den H. Norbertus*, p. 349. Anvers, 1627.

6) éd. J. Vander Sterre, p. 237.

7) G. Van den Elsen, *Leven van den H. Norbertus*, p. 375.

8) G. Van den Elsen, *De twee oude Biographieën van den H. Norbertus*, p. 30.

9) En annonçant au clergé de France la canonisation de S. Bernard, Alexandre III déclare avoir voulu canoniser celui-ci en 1164. « Cum nos eidem negotio favorabili satis intenderemus affectu, supervenit multitudo et frequentia peti-

De l'avis de van den Elsen, les Prémontrés furent du nombre. L'abbé Philippe de Prémontré, ce grand ami des Papes, a dû demander pour son fondateur les mêmes privilèges que ses amis de Cîteaux. Les Vitae de Norbert venaient de trouver leur forme définitive. Le saint était devenu le modèle officiel de tous les religieux de son Ordre. Une demande de canonisation s'imposait...

En 1174, Philippe n'était plus là pour faire une nouvelle démarche. A Prémontré, les abbés se succédaient à des intervalles trop courts pour permettre de poursuivre avec succès les pourparlers en cour pontificale ¹⁰⁾.

Ainsi donc, à cette question : saint Norbert fut-il canonisé au cours du douzième siècle ? La réponse doit être négative.

La première translation de ses reliques signifie-t-elle une canonisation équivalente ?

Il semble que la réponse doit encore être négative.

2. Une canonisation sous Innocent III ?

Bon nombre de biographes de saint Norbert, surtout au seizième et au dix-septième siècles, affirment que notre saint Fondateur a été canonisé par le pape Innocent III. A ce sujet, on peut lire les témoignages de l'abbé Dubal en 1667, de van Craywinckel en 1664, de Sutor en 1657, de de Hertoghe en 1656, de de Waghenare en 1651, de Schellenberg en 1641, de Gallaeus dans ses gravures, de Lepaige en 1633, de Hanegrave en 1632, de Fabius en 1627, de Dupré en 1627 et de Van der Sterre en 1623 ¹¹⁾.

Parmi ces témoignages, il importe d'attirer spécialement l'atten-

torum, qui in diversis provinciis rem similem postulabant. Unde cum videremus non posse congruenter omnibus satisfieri, statutum fuit pro scandalo devitando etiam in hoc — (Bernardo) — differri, quod oportebat pro tempore ceteris denegari ». Voir *Acta Sanctorum*, tom. IV Aug., p. 244.

10) G. Van den Elsen, *Leven van den H. Norbertus*, p. 375.

11) Voir F. Dubal, *Vida del gran Padre S. Norberto*, fol. 95 v^o ; L. van Craywinckel, *Legenden der Heylighen*, t. I, p. 56 ; F. Sutor, *Leben des hl. Norberti*, p. 71 ; P. de Hertoghe, *Notationes in vitam S. P. Norberti*, p. 463 ; P. de Waghenare, *S. Norbertus... voce soluta celebratus*, p. 67-68 ; P. Schellenberg, *Vita S. Norberti*, p. 117 ; Gallaeus donne comme texte de sa dernière gravure : « S. Norbertus, inter conscriptos coeli Patres a temporibus Innocentii III adlectus et in tabulas ecclesiasticas relatus » ; J. Lepaige, *Bibliotheca Praemonstratensis Ordinis*, p. 404 ; C. Hanegraeve, o.c., p. 37 ; A. Fabius, *Narratio translati S. Norberti*, fol. II v^o ; M. Dupré, *Vie de S. Norbert*, p. 155 ; J. Van der Sterre, *Leven van den H. Norbertus*, p. 355.

tion sur celui de Jean Lepaige. En 1582, à l'époque de la canonisation sous Grégoire XIII, Lepaige était déjà à Prémontré. Il n'y était, il est vrai, que simple novice, mais il était bien placé pour connaître l'opinion courante de l'abbaye-mère et de ses principaux habitants. On admettait donc à Prémontré, en 1582, que saint Norbert avait été canonisé auparavant. Du moins, cela paraît probable. Et tout cas, l'on admettait l'existence d'une canonisation partielle ancienne. Le général Despruets lui-même, personnage le mieux placé pour connaître l'état exact de la question, ne semble pas avoir eu de doute à ce sujet ²⁾. En cette voie, il ne faisait que suivre le Chapitre Général de 1542. Celui-ci — nous en reparlerons — avait nommé N. Psaume comme Procureur de l'Ordre à Rome, avec mission spéciale d'obtenir le culte public de saint Norbert, « jam ante tot annos sub Innocentio III in coelitum tabulas relatus » ³⁾. En faveur de cette même opinion, Hugo invoque le témoignage de plusieurs Vies manuscrites « très anciennes » de Saint Norbert — il déclare les avoir vues à Prémontré, à Belval, à Saint-Paul de Verdun, à Salival et à Vicoigne — portant ces paroles : « Sanctus Norbertus, inter conscriptos coeli Patres a temporibus Innocentii III adlectus est » ⁴⁾.

Cependant, tous ne sont pas au même degré apodictifs dans leurs assertions. Hugo, tout en assurant la certitude d'une canonisation par Innocent III, ne peut s'empêcher d'exprimer ses doutes au sujet de cette canonisation. « Quelque douteuse, dit-il, que soit la canonisation par Innocent III, on ne peut au moins douter qu'elle n'ayt été faite par le consentement des évêques et par le suffrage des peuples, avant Grégoire XIII » ⁵⁾. Après lui, Illana et Van den Elsen trouvent la canonisation par Innocent III, au moins douteuse ⁶⁾.

D'autre part, plusieurs historiens n'admettent point la canoni-

2) Voir sa lettre de 1596 au prélat Feyten de Saint-Michel d'Anvers : « et canonisatum fuisse iam ipso tempore Innocentii III constat ex Martyrologiis veteribus in Bibliotheca Vaticana, quae leguntur quotidie in ecclesiis Romanis, maxime D. Petri ». Edit. J. Lepaige, o.c., p. 408 ; cit. D. Papebroch, *Act. Sanct.*, tom. I Jun., p. 810. Papebroch ajoute : « ex minus certa notitia aut informatione minus sincera profluxerit ».

3) C. L. Hugo, *Vie de S. Norbert*, p. 439.

4) C. L. Hugo, *ibid.*, 433.

5) *Ibid.*, p. 383.

6) Illana, *Vida del S. Norberto*, p. 116 ; G. Van den Elsen, *De H. Norbertus en zijne Biografen* (1884), p. 3. A noter que Van den Elsen n'en parle plus dans sa *Leven van H. Norbertus* de 1893.

sation de saint Norbert par Innocent III. Le Bollandiste Papebroch a très bien résumé leurs arguments. Nulle part, dit-il, on ne trouve un document d'Innocent III, permettant d'admettre pareille canonisation. Pareil document ne se rencontre pas avant 1582. On suppose l'existence de plusieurs livres anciens, martyrologes romains ou ménologes de S. Pierre à Rome, où pareille canonisation a trouvé un écho ? J'ai ordonné de faire des recherches à Rome, continue Papebroch, et elles n'ont eu aucun résultat. D'ailleurs, conclut-il, les meilleurs historiens sont d'accord pour dater la canonisation de saint Norbert de 1582 ⁷⁾. Après Papebroch, Franz Winter reprend les mêmes arguments ⁸⁾. Madelaine s'y rallie à son tour ⁹⁾.

S'il faut abandonner l'opinion admettant pareille canonisation par Innocent III, il importe toutefois de ne pas perdre de vue ce qui suit. Plusieurs documents — nous les citerons au cours de cet article — affirment que le procès de canonisation a été entamé bien avant le seizième siècle ¹⁰⁾. D'après Van den Elsen, les Prémontrés auraient repris, vers le commencement du treizième siècle, les tentatives pour parvenir à la canonisation de leur Fondateur. Toutefois, ces tentatives auraient été faites par les Prémontrés de Magdebourg. L'abbaye chef-lieu, voyant de mauvais œil ces efforts d'une abbaye, trop célèbre alors pour ses velléités d'indépendance, aurait fait opposition. Et ainsi l'affaire n'aurait pas abouti.

Ces arguments, avouons-le, sont dignes d'attention, mais nous pensons ne pas devoir leur accorder quelque valeur probante. En effet, quelle était la situation de l'Ordre de Prémontré sous le pontificat d'Innocent III ? Il avait comme abbé-général le célèbre Gervais, le futur évêque de Séz. La correspondance de cet abbé étant publiée ¹¹⁾, nous connaissons la grande activité épistolaire de Gervais. Il correspondait e.a. avec le Pape Innocent III et avec son successeur. A Rome, lors du Concile de Latran, Innocent III lui avait donné l'abbaye de S. Quirico, afin d'y remplacer, par ses religieux, des moines dissolus. Or, dans toute la correspondance de Gervais, le nom de saint Norbert n'est pas mentionné une fois.

7) *Act. Sanct.*, l.c., p. 810.

8) F. Winter, *Die Prämonstratenser des zwölften Jahrhunderts*, p. 294.

9) G. Madelaine, *Vie de saint Norbert*, t. II, p. 154. Tongerlo, 1928.

10) Telle est aussi l'opinion de G. Van den Elsen, *o.c.*, p. 374, de G. Madelaine, *o.c.*, t. II, p. 154, après F. Winter, *o.c.*, p. 294 et le Bollandiste de Buck, *Vita Ludovici de Arnstein*, p. 3.

11) *Epistolae Gervasii*, éd. N. Caillieu. Valenciennes, 1663.

Serait-ce possible, si des pourparlers avaient été engagés en vue d'obtenir sa canonisation ?

Quant aux efforts des Prémontrés de Magdebourg, aucun document n'en fait foi. Le successeur d'Innocent III octroya à l'abbé de Magdebourg le privilège de la mitre et des gants. Pourquoi ? Parce que cet abbé avait la garde des reliques de « saint » Norbert ? La bulle de Grégoire IX n'en dit mot ¹²⁾ et il n'y a pas lieu de le supposer.

3. L'ancienne Tradition sur « saint » Norbert.

Examinons une série de documents prémontrés. Nous aurons l'occasion de saisir sur le vif quelle était l'idée courante sur la canonisation de saint Norbert. Mieux que des arguments de raison, cet aperçu prouvera que pareille canonisation ne fut obtenue ni au douzième ni au treizième siècle.

Les *Vitae Norberti* — surtout la *Vita B* — sont des documents hagiographiques par excellence. Cependant, tout en exaltant la vertu de Norbert, elles ne mettent pas trop d'empressement à le canoniser. Nulle part, la *Vita A* ne le nomme « saint » ; *B* ne le fait que deux fois ¹⁾. Après avoir raconté les obsèques de Norbert, *B* ajoute : « diem exspectat novissimum, in spe certae resurrectionis et gloriae » ²⁾ ; expression toute faite et applicable à tout chrétien. Les « *Versus antiqui de meritis Norberti ad Hugonem* », à leur tour, ne disent mot d'une canonisation et s'abstiennent de parler de « saint » Norbert ³⁾.

En 1184, l'archevêque Wichmann de Magdebourg fit don d'une propriété à l'abbaye de Sainte-Marie, rapportant annuellement deux talents et dix sous. D'après la volonté de l'archevêque, ces deux talents seraient employés pour le repas des religieux de Sainte-Marie le jour des obsèques de Norbert ; les dix sous serviraient pour les Messes des défunts célébrées ce même jour ⁴⁾.

12) éd. F. Winter, o.c., p. 370.

1) G. Van den Elsen, *De twee oude Biographieën van den H. Norbertus*, p. 47.

2) éd. J. Vander Sterre, p. 237.

3) Voir *ibid.*, p. 258-260.

4) « Summa census istius est duo talenta et decem solidorum. Statuimus itaque ut duo hec talenta ad refectionem fratrum in anniversario venerabilis Norberti Archiepiscopi erogentur, X vero solidi ad missam defunctorum ea die in sacrificio offerantur. Dantur enim eodem die de promptuario ad elemosinam pauperum mille ducenti panes et quadringenti casei et carrata cervisie ». Ed. F. Winter, o.c., p. 357.

L'on parle donc d'obsèques de Norbert en 1184. Il va de soi qu'il ne peut être question d'une canonisation vers 1170.

La Chronique de l'abbaye de Gottesgnaden, composée vers 1193-1195, nomme Norbert tout simplement l'« archevêque », le « vénérable archevêque », et raconte sa mort de la façon la plus commune : « obdormivit in Domino » 5).

La Vita du bienheureux Louis d'Arnstein ne semble pas davantage soupçonner une canonisation. Elle parle de « Dominus Norbertus Magdeburgensis Archi Episcopus », de « beate memorie Norbertus XIII. Magdeburgensis Archi Episcopus ». Et elle raconte sa mort comme suit : « certus de corona justicie cursum vite sue feliciter consummavit et debito cum honore sepultus in ecclesia beate Marie Magdeburgensis requiescit » 6).

Passons à l'examen de quelques Nécrologes. Cet examen sera particulièrement instructif.

Le Nécrologe de l'abbaye l'Admont, diocèse de Salzbourg, note au 5 juin : *Norpertus Magdeburgensis archiep.* 7).

Le Nécrologe d'Arnstein — treizième siècle — note au 6 juin : *Anno gratie M°CXXX°IIII° beate memorie pater noster Norbertus, XIIIus archiepiscopus, migravit ad Cristum* 8). Ce même Nécrologe donne au 18 décembre la mémoire d'Hedwige, la mère de saint Norbert : *Hadewigis matris primi patris nostri, pie memorie Norberti episcopi* ; et au 30 mars la mémoire de son père : *Heriberti, patris domini Norberti* 9).

Dans le Nécrologe de l'abbaye d'Averbode, la commémoration de saint Norbert se lit en ces termes : *Commemoratio pie memorie domini Norberti, nostri ordinis reparatoris* 10). Cette commémoration a une valeur particulière. Le Nécrologe d'Averbode date, si je ne me trompe, des années 1210-1220. Le commémoration de saint Norbert appartenant à la première couche du manuscrit, elle date de 1215 environ. Elle date donc du temps où Innocent III aurait canonisé notre saint Fondateur. On le voit : le témoignage

5) éd. *ibid.*, p. 335.

6) éd. *ibid.*, p. 342. Veuillez noter que l'expression « beate memorie » ne fait nullement allusion à une canonisation. En 1144, avant toute tentative de canonisation, l'on parle déjà de « beate memorie Norbertus », p.e. dans l'acte de fondation de l'abbaye de Jerichow, éd. *ibid.*, p. 350.

7) *Mon. Germ. Hist., Necrol.*, t. II, p. 297.

8) Becker, *Necrol. Arnstein*, p. 120.

9) *Ibid.*, pp. 207 et 87.

10) Archives de l'abbaye d'Averbode, section I, reg. 107, fol. 40 r°.

du Nécrologe d'Averbode possède une valeur particulière pour prouver la non-existence d'une canonisation par Innocent III.

Le Nécrologe de l'abbaye de Minderau a inscrit au 6 juin : *domini Norberti Magdeburgensis epi.* ¹¹⁾. Celui de Prémontré contient, à la même date, ce texte suggestif : *Commemoratio domni Norberti, archiepiscopi, primi patris nostri, pro quo plenarium fiet in conventu servitium* ¹²⁾. Faisant suite au Nécrologe, une ancienne liste de pitances de l'abbaye de Prémontré donne une note plus explicite : « *Commemoratio domni Norberti, primi patris nostri, in cuius anniversario debet cellarius in pitantia conventum solito diligentius procurare, et pro eo plenarium in conventu fiet servitium* ¹³⁾ ».

Poursuivant la liste des Nécrologues, nous trouvons encore plusieurs commémoraisons similaires. Le Nécrologe de l'abbaye cistercienne de Reun-lez-Gratz note au 7 juin : *Norpertus archiep.* ¹⁴⁾ ; celui de Saint-Radbart à Salzbouurg, au 6 juin : *Norbertus archiepiscopus* ¹⁵⁾ ; celui de Schäftlarn, au 6 juin : *Commemoratio domini Norberti archiepiscopi, fundatoris ordinis nostri* ¹⁶⁾ ; celui de Seccau, au 6 juin : *Norpertus archiep.* ¹⁷⁾ ; celui de Silly, au 6 juin : *Commemoratio domini Norberti, fundatoris ordinis nostri, pro quo plenum servitium* ¹⁸⁾ ; celui de Tongerlo, au 6 juin : *Commemoratio patris nostri Norberti* ¹⁹⁾ ; enfin, celui de Frisingue, au 6 juin : *Norpertus eps.* ²⁰⁾. Concluons-en qu'au treizième siècle les Prémontrés n'ont pas en connaissance d'une canonisation officielle de leur fondateur.

L'Ordinarius Praemonstratensis vient renforcer particulièrement cette conclusion. Cet Ordinarius, comme on le sait, date du commencement du treizième siècle, et est dû probablement aux efforts centralisateurs de l'abbé-général Gervais. Le général contemporain

11) *Mon. Germ. Hist.*, Necrol., t. I, p. 159.

12) *Nécrologe de Prémontré*, éd. R. van Waefelghem, p. 122.

13) Cette liste des pitances date d'environ 1225. Le témoignage a dès lors la même valeur que celui du Nécrologe d'Averbode. Le texte cité se trouve dans le ms. 9 de la Bibliothèque municipale de Soissons, fol. 251 r^o.

14) *Mon. Germ. Hist.*, Necrol., t. II, p. 347.

15) *Ibid.*, p. 141.

16) *Ibid.*, t. III, p. 124. Le texte ajoute : « Reg. pitantiae addit : Conventui ministratur de huba in Saurloch ».

17) *Ibid.*, t. II, p. 384.

18) G. Madelaine, o.c., p. 489.

19) W. van Spilbeeck, *Necr. Tongerl.*, p. 111.

20) MGH, l.c., t. III, p. 211.

d'Innocent III. Or, cet Ordinaire ordonne de faire chaque année la major commendatio « pro domno Norberto » ²¹).

D'ailleurs, c'est n'est pas seulement aux douzième et treizième siècles que les Prémontrés célèbrent des services funéraires pour le repos de l'âme de leur fondateur. On en retrouve des traces bien plus récentes.

Le Chapitre Général des abbayes prémontrées, affiliées à la congrégation de Magdebourg, tenait ses assises à Magdebourg même, à l'abbaye de Sainte-Marie, le 6 juin. Il était de mise de célébrer d'abord un service funèbre pour le repos de l'âme de Norbert. Dans le Chapitre particulièrement important de 1295, on rappelle cette coutume et l'on se propose de tenir les réunions de trois en trois ans « in anniversario domini Norberti » ²²). Jusqu'au quinzième siècle, l'on ne changea pas cette ligne de conduite. Lorsque, en 1424, l'on composa une nouvelle rédaction des statuts, on le fit « eo die, quo Patris Norberti exequias peregrimus » ²³).

Vers la fin du quinzième siècle, l'abbaye de Sainte-Marie était parvenue à un degré très avancé de relâchement. Buschius, dont on connaît la belle activité réformatrice, fut chargé d'introduire la réforme. Cependant, l'archevêque de Magdebourg, las des difficultés et des oppositions de la part des Prémontrés, voulait tout simplement enlever à ceux-ci leur abbaye de Sainte-Marie et la donner aux religieux de Hildesheim. Par respect pour Norbert, le fondateur de l'Ordre, Buschius s'opposa à ce dessin. Il ne voulait pas donner à des religieux étrangers une maison, où le Fondateur avait trouvé son dernier repos ²⁴).

21) *Ordinarius*, éd. M. van Waefelghem, p. 382.

22) Les Actes du Chapitre de 1295 sont publiés par F. Winter, o.c., pp. 375-379. Il y est dit : « nobis in unum convenientibus in anniversario claræ felicitæ recordationis domini Norberti quondam Magdeburgensis archiepiscopi, institutoris ordinis nostri » (p. 376). « de triennio in triennium in anniversario domini Norberti archiepiscopi sæpius dicto debemus venire Magdeburgum ad capitulum » (p. 376). « in anniversario domini Norberti » (p. 377). « in anniversario Norberti » (p. 378).

23) La conclusion de ces nouveaux statuts est la suivante : « Statuta, diffinita et approbata sunt hæc Magdeburgi anno domini Incarnationis M^oCCCC^oXXIII^o eo die, quo Patris Norberti exequias peregrimus ». *Ibid.*, p. 386.

24) Notez que Buschius, tout en ayant le plus grand respect pour saint Norbert, ne le nomme pas « saint ». Voici comment il s'exprime lui-même dans son ouvrage *De Reformatione Monasteriorum*, éd. Leibniz, *Script. Brunsv.*, t. II. Hannovre, 1710 : « ... propter venerabilem Patrem Norbertum, Ordinis illius institutorem et fundatorem, qui Archiepiscopus fuit circa finem vitæ suæ dioecesis Magdeburgensis, et in sarcophago marmoreo elevato in choro

Après la réforme de leur abbaye, retrouvant une nouvelle ferveur, les Prémontrés de Magdebourg continuèrent à célébrer l'anniversaire de leur Fondateur. En 1504 ils publièrent une nouvelle édition de leur Bréviaire, édition particulièrement suggestive pour la question, qui nous occupe. Dans le Calendrier, ils notent au 6 juin : « *Transitus venerabilis Norberti archiepiscopi Magdeburgensis* ». Dans le Chapitre quotidien, ils notent — le Bréviaire Prémontré actuel n'a pas changé — la récitation du *De Profundis* avec les deux oraisons *Concede quaesumus* et *Absolve Domine*. Mais les premiers mots de cette dernière oraison se lisent comme suit : « *Absolve Domine animam famuli tui Norberti et animas parentum nostrorum, fratrum et sororum nostrarum* », etc. Plus loin, à l'Office des Défunts, le Bréviaire de 1504 dit que la Major Commendatio doit être récitée deux fois : « *in die animarum et pro domino Norberto* ». La Litanie de tous les saints ne nomme pas Norbert parmi les saints, mais la sixième oraison après cette Litanie dit : « *Fidelium Deus omnium conditor et redemptor, anime famuli tui Norberti et animabus omnium fidelium defunctorum remissionem omnium tribue peccatorum* », etc.

L'on célébrait donc apparemment un service pour le repos de l'âme de Norbert. Quand se célébrait-il ? Le calendrier ne parle pas, au 6 juin, de pareil service. Il faut pourtant le reporter à cette date. La magna commendatio pro domno Norberto ne pouvait, semble-t-il, se faire que le 6 juin. Car les deux autres services funèbres généraux de l'année — le lendemain de S. Grégoire et le lendemain de la S. Trinité — se célébraient, comme dans les autres abbayes, « *pro fratribus et sororibus et benefactoribus et familiaribus nostris et pro omnibus, qui in cemeteriis nostris requiescunt* », ainsi que « *pro parentibus nostris* ».

Quoiqu'il en soit, l'on pria chaque année pour le repos de l'âme de Norbert. On n'a aucun soupçon d'une canonisation.

On a prétendu ²⁵⁾ que cette mémoire funèbre et cet anniversaire se firent dans les monastères de l'Ordre, peut-être jusqu'aux dernières années du seizième siècle. Nous nous permettons d'en douter, quoiqu'en disent quelques historiens de bon renom ²⁶⁾. En tout

ibidem conditus jacet » (p. 836). « ... propter ordinis sui fundatorem Patrem Norbertum, ibi in choro sub sarcophago elevato quiescentem, ne alterius Ordinis fratres locum patris eorum possiderent » (p. 837).

25) G. Madelaine, o.c., t. II, p. 155.

26) D. Papebroch, l.c., p. 810 ; de Buck, *Vita Ludovici de Arnstein*, p. 4 ; G Van den Elsen, *Leven van den H. Norbertus*, p. 371.

état de cause, nous n'admettons pas, au seizième siècle, une coutume générale des Prémontrés de célébrer l'anniversaire funèbre de leur fondateur.

Au seizième siècle, et encore avant la canonisation de Norbert, l'Ordre de Prémontré connut trois éditions du Missel : en 1518, en 1530 et en 1578. Or, dans aucun de ces Missels on ne trouve trace, dans les Messes pro Defunctis, d'une oraison pour Norbert, telle que le Missel Prémontré de Magdebourg la donne.

Les Archives de l'abbaye d'Averbode conservent, dans une copie de Gilles die Voecht ($\pm$ 1630), le texte des *Consuedines Praemonstratenses*, c.à.d. des usages liturgiques propres à l'abbaye de Prémontré : une Praxis domestica Ordinarii, comme nous dirions ²⁷⁾. On n'y trouve mot d'un service funèbre, d'une commendatio ou une commémoration de Norbert.

Les archives d'Averbode conservent en outre, en deux exemplaires, le texte de l'*Ordinarius Averbodiensis*. Les deux manuscrits — l'un a été écrit par le futur prélat d'Averbode, Valentyns, au temps de son juniorat ; l'autre par fr. Henri van Velroe — datent de 1574. Dans le manuscrit de Valentyns ²⁸⁾ l'on trouve, à la veille de la Sainte Trinité, le service général « pro parentibus nostris ». Le lendemain de Saint Grégoire « cantantur vigilie cum IX lectionibus... pro fratribus, sororibus, benefactoribus et omnibus in cœmeteriis nostris quiescentibus ». Aucun mot de saint Norbert. De même, dans la série des fêtes de juin, on ne trouve pas le nom de Norbert. Dans le manuscrit de van Velroe ²⁹⁾ on lit les mêmes textes. Concluons-en que l'usage de célébrer des obsèques pour Norbert existait à Magdebourg et ne semble pas exister, au seizième siècle, dans les autres circaries de l'Ordre.

Si les autres circaries ne célébraient plus les obsèques pour le repos de son âme, elles n'admettaient toutefois pas de fêter Norbert comme saint. Examinons quelques livres liturgiques officiels de l'Ordre, publiés au seizième siècle.

Le Bréviaire Prémontré de 1501 note, dans son Calendrier, à la date du 6 juin : « Commemoratio dni Norberti primi patris premonstratensis et archiepiscopi Meymdeburgensis ecclesie ».

Dans le bréviaire de Magdebourg, nous trouvons au 6 juin « Transitus venerabilis Norberti, archiepiscopi Magdeburgensis ».

27) Archives d'Averbode, section IV, ms. 173.

28) *Ibid.*, section IV, ms. 166.

29) *Ibid.*, ms. 171.

Dans le Bréviaire Prémontré de 1514 : « Commemoratio dni Norberti, primi patris Premonstratensis et archiepiscopi Meymdeburgensis ecclesie ».

Dans le Diurnal Prémontré de 1514 : « Commemoratio dni Norberti, primi Patris Premonstratensis et archiepiscopi Meymde ».

Dans le Missel de 1518 : « Commemoratio dni Norberti primi patris Premonstratensis et archiepiscopi Meymdeburgensis ecclesie ».

Dans le Missel de 1530 : « Commemoratio dni Norberti primi patris premonstratensis et archiepiscopi Meymdeburgensis ecclesie ».

Dans le Bréviaire de 1547 : « Commemoratio dni Norberti, primi patris premonstratensis et archiepiscopi Meymdeburgensis eccl. ».

Dans le Bréviaire de 1574 : « Commemoratio Norberti primi patris Praemonstratensis archiepiscopi Meymdeburgensis ecclesiae ».

Enfin, dans le Missel de 1578 : « Commemoratio domini Norberti, primi patris Praemonstratensium et archiepiscopi Magdeburgensis ecclesiae ».

On le voit : tous les livres officiels de l'Ordre sont d'accord, au seizième siècle, pour ne pas proposer le Fondateur comme un saint canonisé.

A côté du calendrier, il y a encore intérêt à examiner le frontispice des livres liturgiques. Plusieurs fois, l'on y représente le Fondateur.

Ainsi, le frontispice du bréviaire de 1490 représente deux figures : la Sainte Vierge et saint Norbert. La première est indiquée comme suit : « Maria Virgo Conservatrix ord. Pr. » ; la seconde : « Norbertus archiepiscopus Magdeburgen. Fundator ord. Praem. » ³⁰).

Le frontispice de bréviaire de 1507 cependant représente saint Norbert comme un vrai saint. Sa tête est entourée d'un nimbe. L'inscription porte : « Beatus Norbertus... », etc.

Le bréviaire de Magdebourg, 1504, représente trois personnages : au milieu, la sainte Vierge ; à droite, saint Augustin, avec nimbe. La figure de gauche doit représenter saint Norbert : il porte la mitre et tient la crosse de la main droite. La main gauche tient un livre. A ses pieds, l'on a représenté l'hérésiarque Tanchelin. Il ne

30) Nous n'avons pas vu, nous-même, un exemplaire de ce bréviaire. Nous empruntons la description à L. Goovaerts, *Ecrivains, Artistes et Savants de l'Ordre de Prémontré*, t. IV, p. 232.

porte pas de nimbe. Dans l'exemplaire des archives d'Averbode, le nimbe a été ajouté plus tard.

Le témoignage des livres liturgiques officiels peut suffire pour indiquer que, au seizième siècle, l'Ordre de Prémontré n'avait pas connaissance d'une canonisation de son Fondateur. Remarquons que ce témoignage ne laisse place à aucun doute sérieux.

L'on trouve cependant, paraît-il, quelques documents anciens où Norbert est représenté comme saint. Citons-en quelques-uns, bien que ces témoignages soient déjà universellement connus.

Ne nous arrêtons pas aux anciennes chroniques. Plusieurs d'entre elles — voir p. ex. le *Chronicon Balduini Ninoviensis*, du douzième siècle ³¹⁾ — parlent en effet de « saint » Norbert. Mais elles le font d'après les *Vitae Norberti*. Elles n'ont donc aucune valeur par rapport à la canonisation de notre saint.

Le témoignage d'anciens bréviaires, martyrologes ou ménologes est plus important.

Vander Sterre rapporte qu'étant à Xanten, il a transcrit des leçons d'un ancien bréviaire de cette église les paroles suivantes : « Sanctus Norbertus Antverpiae aliquando commoratus, tandem valedictis fratribus, tantaque instituta pecunia quantum satis esset ad centum et viginti in perpetuum alendos pauperes, discessit ³²⁾ ».

Le Bollandiste Papebroch, tout en n'admettant pas une canonisation avant 1582, reconnaît d'avoir trouvé deux martyrologes anciens, où Norbert est noté comme saint ³³⁾. L'un d'eux n'est autre que le martyrologe d'Usuard, d'après l'édition de Greven (Cologne, 1521) ; il note au 6 juin : « Commemoratio Norberti sanctae memoriae archiepiscopi Magdeburgensis et confessoris, fundatoris ordinis Praemonstratensis » ³⁴⁾. Le même martyrologe, dans un manuscrit de la Chartreuse d'Utrecht, portait au 8 juillet : « Norberti archiepiscopi, fundatoris ordinis Praemonstratensis » ³⁵⁾. Des ménologes manuscrits de Fleury, Berg, Havelberg et Cologne auraient contenu des mémoires similaires ³⁶⁾. Il y a lieu de citer également un martyrologe allemand de 1573, édité sous les auspices de Pierre Canisius. Il donne, au 6 juin, sur saint Norbert, la longue note que voici : « Item selige gedechtnusz Norberti / ertzbischoffs

31) Ed. J. de Smet, *Corpus Chronicorum Flandriae*, t. II, p. 701.

32) C. L. Hugo, *Vie de s. Norbert*, p. 438.

33) D. Papebroch, *l.c.*, p. 810.

34) Voir Sollier, *Martyrologium Usuardi monachi*, p. 321. Anvers, 1714.

35) *Ibid.*, p. 389.

36) C. L. Hugo, *o.c.*, pp. 386 et 438.

zu Magdeburg und beichtigers. Diser war ein geborner Lothringer / von geschlecht / reichthumb / unnd wolredenheit fürtrefflich. Ward darnach ein Priester / gieng barfusz / unnd prediget mit grosser inbrünstigkeit / dasz er vil leut beköret. Het 13. gesellen / mit denen er den Premonstratenser orden / nach S. Augustins regel angefangen. Er kam gen Cöln / umb hailthumb zuerlangen / hielt sampt den seinen gebotten fasten / und erkennet ausz Göttlicher offenbarung verborgen ding von Cölnischen hailthumb / so im auch mitgethailt ward. Ist darnach zum Magdeburgischen ertz-bischoff erwölt worden / regiret dieselbig kirch löblich acht jar lang / bawet vil klöster / und thet wunderzaichen ³⁷⁾.

Si ces mémoires de martyrologes ne prouvent pas l'existence d'une canonisation du saint, elles indiquent que Norbert était considéré comme tel. Personne n'en doute d'ailleurs : dès le quinzième siècle, comme on le sait, l'on raconta que le fondateur de Prémontré avait reçu de la Sainte Vierge l'habit de son Ordre. Cette légende suppose évidemment que le fondateur de cet Ordre fût un saint. De là à l'inscrire dans le martyrologe local, il n'y avait qu'un pas. L'inscription dans un martyrologe devançait souvent, et de longtemps, une véritable canonisation.

Pourtant, il ne faut pas trop diminuer l'importance de cette inscription aux martyrologes. En 1582 celle-ci sera l'un des principaux motifs du pape Grégoire XIII pour mettre saint Norbert sur les autels.

4. La « Canonisation » en 1582.

Dès le commencement du seizième siècle, l'Ordre de Prémontré entreprit une réforme sérieuse de la discipline. Jusqu'ici l'histoire n'a pas, à notre avis, rendu justice à ces tentatives de réforme profonde et loyale. Les nouveaux statuts de 1505 en furent une expression non équivoque. Les voyages de visite canonique, entrepris par le général de Bachimont en furent le complément. Les Prémontrés de Magdebourg s'étaient associés d'avance à cette tentative de réveil général. Immédiatement avant l'origine du Luthéranisme, l'Ordre de Prémontré semblait être réveillé à une nouvelle vie de ferveur.

La canonisation de saint Norbert commença, vers cette époque, à occuper les meilleurs esprits de l'Ordre. Le Chapitre Général de

37) *Martyrologium Der Kirchenkalender darinnen die Christlichen Feste unnd Hayligen Gottes bayder Testament begriffen*, p. 141, Dilingen, 1573.

1521 en porte les marques. Par décret capitulaire, les Pères statuèrent de s'enquérir en cour de Rome où en était cette canonisation. D'aucuns, semble-t-il, auront rapporté au Chapitre, sans pouvoir en fournir la preuve, que saint Norbert devait être canonisé depuis le temps d'Innocent III. Le Chapitre décréta d'ouvrir une enquête, de consulter les milieux romains, et de faire couvrir les frais éventuels par les différentes abbayes de l'Ordre ¹⁾.

Cette enquête se fit-elle ? Quel fut son résultat ? Aucun des historiens Prémontrés ne répond à cette question.

Le Chapitre Général de 1541 reprit la question. En ce temps, Nicolas Psaume, le futur évêque de Verdun, abbé de Saint-Paul de Verdun, devenait une des figures marquantes de l'Ordre. Le Chapitre le chargea de se rendre à Rome afin de promouvoir la canonisation de saint Norbert. Psaume s'acquitta de sa tâche avec beaucoup de zèle. Il découvrit, paraît-il, dans les archives, des restes précieux d'une tentative de canonisation antérieure. Il trouva en outre des procès-verbaux anciens et des extraits de Martyrologes, qui servirent en 1582 pour le canonisation par Grégoire XIII ²⁾. Mais il ne parvint pas à faire aboutir ses tentatives.

En 1573 Jean Despruets fut nommé abbé-général de l'Ordre.

Quand il était simple docteur en Sorbonne, Despruets avait publié quelques ouvrages de controverse contre les Huguenots. N'étant pas historien, employant toute son énergie et tout son savoir dans une lutte courageuse et retentissante contre les théologiens novateurs de son pays, il n'avait pas trouvé l'occasion de s'occuper de saint Norbert. Comme de nombreux Prémontrés, il regardait le fondateur de son Ordre comme un saint, non encore officiellement canonisé. Dans l'un de ses ouvrages de controverse, la « *Response à François Perrucelli* » de 1563, il avait parlé de *saint Norbert* « qui en toutes adversitez avoit son recours à la sainte Messe, pour la deffense de laquelle il travailla beaucoup estant en Envers, tesmoing l'histoire de Massaeus l'an 1123 ».

Maintenant, il se trouvait à la tête de l'Ordre, et saint Norbert n'était toujours pas canonisé. Pour un général de la trempe de Despruets, ce dut être une préoccupation de voir que le fondateur

1) Capitulum definivit consulendum esse in urbe Roma super canonisatione S. P. Norberti, et quo modo fieri posset, quantis expensis, ut tandem communibus Ordinis expensis, si id commode fieri posset, ad canonisationem corporis ipsius S. Patris Norberti procederetur. Ed. C. L. Hugo, o.c., 439.

2) Voir C. L. Hugo, o.c., pp. 439 et ses *Sacrae Antiquitatis Monumenta*, p. X. t. II, p. X.

de Prémontré, traité comme saint par l'opinion commune de son temps, n'avait pas encore reçu officiellement de l'Eglise l'honneur des autels.

En 1578, Despruets entreprit le voyage de Rome. A son retour, il fit une tournée de visites canoniques dans plusieurs abbayes d'Autriche et de Souabe. Dans l'abbaye de Klosterbruck, les jeunes religieux lui souhaitèrent la bienvenue par un discours solennel et touffu, composé par un humaniste assez célèbre, Georgius Bartholdus Pontanus. A plusieurs reprises, ce discours fit mention de « saint » Norbert. Mais, comme si le compositeur n'avait pas pu oublier que la canonisation n'était toujours pas obtenue, il avait parlé maintes fois du fondateur Norbert, sans oser lui attribuer le qualificatif de saint. Du temps de Norbert, y était-il dit, l'Ordre de Prémontré connut le progrès et le bonheur. Depuis longtemps, ce progrès et ce bonheur ne se retrouvent plus dans les abbayes norbertines. Mais maintenant, que nous voyons, pour la première fois dans notre histoire, le général lui-même nous rendre visite pour nous donner le courage et la persévérance : voici qu'une ère nouvelle commence pour nos maisons désolées. L'ancien esprit Prémontré doit revivre !

En écoutant cette pièce éloquente, Despruets n'a pu s'empêcher de penser au Fondateur, dont il était le lointain successeur et l'ardent disciple. Espérait-il pouvoir lui-même arriver à le faire canoniser ?

Au cours du même voyage, Despruets avait visité l'abbaye de Roth en Souabe. Il y avait trouvé un excellent abbé, Martin Ermann et l'avait nommé son vicaire. Peut-être avait-il fait la connaissance du poète latin Michaeas Ubiserus Silesius, humaniste attardé, qui dédiait volontiers ses ouvrages au prélat de Roth.

L'année suivante, en 1579, Ubiserus édita à Munich une Vie de saint Norbert, « carmine heroico conscripta ». Voici le titre complet, d'après un exemplaire de la bibliothèque d'Averbode :

« De Vita et Mo-/ribus Divi Norber-/ti quondam Archiepiscopi Mag-/deburgensis, Sacri Praemonstratensis / Ordinis Fundatoris. Carmen He-/roicum Encomia-/sticum. / Reverendissimo in / Christo Patri, ac Domino D. Ioan-/ni de Pruetis, Sacrae Theologiae Professori, / Consiliario et Eleemosinario Christianissimi Fran-/corum Regis, incliti Monasterij S. Ioannis Praemonstra-/tensis, Laudunensis dioecesis Abbati, ejusdem Ordinis / Capiti, et reformatori generali. Nec non Reverendis / in Christo Patribus, ac Dominis, D. Martino Erman, Mo-/nasterij Rotensis in Suevia Abbati, D. Ioa-

chimo Sali-/ceto, Steingadensis Coenobij in Bavaria Praesuli, eius-/dem Reverendissimi Praemonstratensis Domini per Ger-/maniam Vicarijs, Coeterisque eiusdem Ordinis per Suevi-/am et Bavariam Abbatibus, et Praepositis, Do-/minis suis omnibus modis colendis summae observantiae ergo inscri-/ptum en consecratum, / a / Michaea Vbiseri Silesio P . L. / Psalm : CXI. Dispersit dedit pauperibus, iusti-/tia eius manet in seculum seculi. / Monachii / Autoritate in impensis Reveren-/di Dni Steingadiensis Abbatis, Ada-/mus Montanus excudebat. / M.D.LXXIX ».

Dans cet ouvrage, entortillé et grandiloquent, l'on cherche en vain une allusion à la canonisation du saint. Norbert y est traité comme saint. Mais est-il exagéré de supposer que les Prémontrés aient ressenti, en le lisant, quelque reproche au sujet de leur négligence ?

Entretiens, des savants, n'appartenant pas à notre Ordre, commencèrent à exprimer leur étonnement de ce que le Fondateur de Prémontré ne fût pas encore placé sur les autels.

En 1572, Surius publia la première édition de ses *Vitae Sanctorum*. Le texte de la *Vita Norberti* commence par la note suivante, écrite de la main de Surius : « *Vita S. Norberti, archiepiscopi Magdeburgensis et primi Authoris ord. Praem., a quodam eius aequali fideliter conscripta. Utrum autem in sanctos vir vitae sanctissimae relatus sit, necdum compertum habeo. Stylum subinde nonnihil elimavi in gratiam lectoris* » ³⁾. Cet ouvrage, très répandu, parvint aussi aux mains de plusieurs Prémontrés. Qu'en pensèrent-ils ? Malcorps, l'un des premiers biographes Prémontrés du saint après sa canonisation, exprime sans doute l'opinion des meilleurs d'entre eux : ils commencèrent à parler de la « *coeca posteritas, quae longo tempore merito honore fraudavit (Norbertum)* ».

Et pourtant, le branle serait donné par un prêtre séculier et par un jeune novice de l'abbaye de Parc.

L'on connaît le nom de l'historien néerlandais, Jean Molanus de Louvain.

Louvaniste de descendance sinon de naissance, Molanus était un personnage très en vue dans la cité universitaire. Editeur du *Martyrologium Usuardi*, des *Natales Sanctorum Belgii* et de nombreux autres ouvrages, il était considéré comme une autorité pour l'histoire hagiographique du pays. Avant de prendre les grades en théologie, il avait professé dans l'académie d'humanités et était venu

3) L. Surius, *Vitae*, t. III, p. 317.

en contact personnel avec de nombreux jeunes gens. Chanoine du chapitre de Saint-Pierre, doyen de la faculté de théologie, il mourut prématurément en 1585.

Au cours des troubles politiques et religieux des Pays-Bas, Louvain était, on le sait, la ville catholique et royaliste par excellence. Elle abritait dans ses murs les partisans les plus fervents du parti catholique. De nombreux fugitifs, venus de toutes les régions du pays dévasté, avaient grossi les rangs des bons éléments royalistes et catholiques. Des évêques, des prêtres et des religieux habitaient Louvain en grand nombre. Plus tard, lorsque les abbayes du plat pays furent forcées d'abandonner le pays ouvert et de se réfugier dans une ville forte, maintes colonies religieuses vinrent s'établir à Louvain. Les jeunes religieux fréquentaient les cours de maîtres autorisés : à l'université, chez les Jésuites ou autre part. Les jeunes postulants aimaient de fréquenter les cours d'une pédagogie : bon nombre de postulants furent disciples de Molanus dans son académie.

Le couvent de l'abbaye de Parc avait, comme tous les autres, abandonné la campagne. Il s'était réfugié à Louvain. Il établit sa demeure dans les bâtiments du Collège des Prémontrés. Dans le voisinage immédiat se trouvait le Collegium Regium, où résidait l'évêque nommé de Middelbourg, Jean de Stryen, prélat de l'abbaye Prémontrée de Middelbourg. Vers 1582 deux Prémontrés de l'ancienne abbaye, Laurent Scillinck et Denis Feyten y habitaient aussi. Si je ne me trompe, Molanus y avait également sa demeure. Connaissant bien le couvent de Parc, ses voisins, et y comptant plusieurs anciens étudiants, Molanus entretenait d'étroits rapports avec les Prémontrés. Les troubles aux Pays-Bas se prolongeant, le couvent de Parc resta à Louvain pendant de longues années. Son prélat, Ambroise Loots, ayant choisi le parti des rebelles et s'étant retiré à Liège, le couvent avait dû élire un administrateur dans la personne du sous-prieur, le futur prélat François van Vlierden.

Loots, après s'être de nouveau rallié au parti du roi, revint à Louvain et y reprit l'administration de son couvent. Entretemps, Molanus continuait à avoir avec les religieux des rapports très suivis.

Au cours de ces années-là, il rencontra un jeune religieux, son futur allié dans ses efforts pour faire canoniser saint Norbert. Ce jeune religieux était Antoine van Rode van Grasen, membre d'un des anciens lignages louvanistes, les van Rode. Né en 1559, il avait atteint l'âge des études, au temps où la rébellion avait fait de Louvain le grand refuge des catholiques. Il avait fréquenté les pé-

dagogies louvanistes. Tout porte à croire qu'il fut un ancien étudiant de Molanus. Voulant devenir Prémontré, il entra comme novice dans l'abbaye de Parc, en 1577 : cette abbaye, de loin la plus fervente des abbayes prémontrées du temps, avait conquis la préférence du jeune homme. Il devint bachelier formé en théologie. D'autre part, il semble avoir été un exemple d'extraordinaire vertu.

En 1568 Molanus avait publié une première édition du Martyrologe d'Usuard. Il y dit, au 6 juin : « Praemonstrati, commemoratio Norberti sanctae memoriae archiepiscopi Magdeburgensis et confessoris : fundatoris ordinis Praemonstratensis ». Il ajoute en note : « De Norberto archiepiscopo Parthenopolitano scribit contemporaneus eius » et il cite un extrait de la Vita Norberti B, relatif au triomphe de saint Norbert sur l'hérésiarque Tanchelin. Cet extrait, Molanus l'avait copié, dit-il, d'un manuscrit de Parc. On le voit : dès avant le temps où la communauté de Parc dut s'établir à Louvain, Molanus entretenait des rapports avec elle.

Une nouvelle édition du Martyrologe d'Usuard fut publiée en 1573. Sur Norbert, la note au 6 juin a quelque peu changé ; elle semble avoir été empruntée à quelque livre liturgique officiel de l'Ordre. La voici : « Praemonstrati, commemoratio domini Norberti primi patris Praemonstratensis et archiepiscopi Magdeburgensis ecclesiae ». Et en note il renvoie, non plus au manuscrit de Parc, mais au texte de la Vita publié par Surius ⁴⁾.

Dans un autre ouvrage de la même année : l'*Indiculus Sanctorum Belgii*, Molanus ajoute une note curieuse et, pour la question qui nous occupe, extrêmement instructive. « Norbertus, dit-il, Xanthensis, fundator Ordinis Praemonstratensis et archiepiscopus Magdeburgensis nondum est catalogo Sanctorum inscriptus, haud propter inopiam meritorum, quae amplissima habuit, sed ut opinor, quia id Ordo de Romana curia petere neglexerit. A nobis autem hoc loci dicendum est quantum ei Antverpienses debeant » ⁵⁾. Et il raconte l'histoire de Tanchelin à Anvers.

Voici maintenant comment l'on arrivera à la canonisation de saint Norbert : Molanus, de concert avec Antoine van Rode, feront agir le prélat Loots ; celui-ci entraînera le général Despruets. Avec l'aide d'un religieux Espagnol, Despruets arrivera à obtenir du pape Grégoire XIII l'honneur des autels pour saint Norbert ⁶⁾.

4) J. Molanus, *Mart. Usuardi*, éd. 1573. fol. 95 r°

5) J. Molanus, *Indiculus Sanctorum Belgii*, fol. 56 r°-57 r°.

6) Voir A. Miraeus, *Ordinis Praemonstratensis Chronicon*, p. 231-232 ; L. de Pape, *Summaria Chronologia Monasterii Parcensis*, p. 385 ; D. Pape -

Il est malaisé de démêler exactement les rôles de ces divers personnages. Les archives de l'abbaye de Parc ont conservé des documents relativement rares sur les années de l'exil à Louvain. Antoine de Rode, il est vrai, correspondait lui-même avec le général Despruets ; mais nous n'avons conservé qu'une lettre datée de 1583, écrite après la canonisation ⁷⁾. Nous savons, d'autre part, que de Rode s'occupait d'une édition de la vie de saint Norbert. Il s'agissait de la Vita B : il en conférait le texte dans différents manuscrits. Plus tard, Vander Sterre, prieur de Saint-Michel à Anvers, en profita pour son édition de la Vita et pour préparer le texte de ses « Sidera ». de Rode, mort très jeune (1584) n'a pas trouvé le temps de mener à bon terme ses entreprises scientifiques.

Mais, il n'est pas besoin de nombreux détails pour pouvoir se représenter comment les choses se passèrent.

Molanus, dans ses conversations avec les Prémontrés, a souvent exprimé son étonnement du fait que Norbert ne fût pas encore canonisé. Antoine de Rode s'est mis à la recherche d'anciens textes. Il est parvenu à intéresser son prélat, Ambroise Loots, à l'entreprise. Et celui-ci s'est mis en rapport avec le général Despruets. Ceci se passait au commencement de l'année 1582.

L'on se rappellera, j'espère, la situation de l'Ordre de Prémontré au commencement de cette année 1582 ⁸⁾. Le général venait d'avoir à Prémontré une conférence de la paix avec Jérôme de Villaluenga, le secrétaire et plénipotentiaire de la Congrégation des Prémontrés d'Espagne. Avant la fin de 1581, celui-ci était parti pour Rome, porteur d'un memorandum du général, afin de faire régler par le Pape quelques points controversés. Villaluenga, l'homme de confiance de ses confrères d'Espagne, avait gagné d'emblée la confiance de Despruets. A Rome, où il résidera pendant de longs mois, il sera le bras droit du général. Avec l'agrément de celui-ci, il choisit sa résidence dans la maison du cardinal-neveu, Boncompagni, que Despruets avait obtenu comme cardinal-protecteur de l'Ordre lors de son voyage à Rome en 1578. Boncompagni était très favorable aux Prémontrés ; il offrit même de leur céder l'église Saint-Sixte, son titre cardinalice. Villaluenga était, on le voit, dans la maison d'un ami dévoué aux intérêts de l'Ordre de saint Norbert.

broch, l.c., p. 810 ; L. de Buck, *Vita Ludovici de Arnstein*, p. 4-6 ; C. L. Hugo, *Vie de saint Norbert*, p. 387.

7) Publiée partiellement par de Buck, o.c., p. 5.

8) Voir mon article *La Congrégation des Prémontrés d'Espagne* dans *Analecta Praem.*, t. VIII, 1932, p. 19 svv.

Cédant aux instances du prélat de Parc, Loots, Despruets fit de son mieux pour mener à bonne fin les pourparlers en cour de Rome. Il s'entoura d'auxiliaires précieux ; l'on a dit, non sans vraisemblance, qu'il intéressa à la cause de la canonisation plusieurs maisons princières, notamment celle de Lorraine ⁹⁾.

Despruets adressa au Pape Grégoire XIII une supplique afin de demander la canonisation de Norbert ¹⁰⁾. Le général y rappelait que Norbert avait fondé son Ordre il y avait plus de quatre cents ans ; ayant mené une vie sainte, il n'avait toutefois pas obtenu encore l'honneur des autels ; d'après des documents anciens, il avait même été thaumaturge. A l'appui de ces différentes assertions, la supplique citait plusieurs témoignages d'historiens autorisés ¹¹⁾.

9) L'on trouve cette remarque dans L. Daras, *Histoire de saint Norbert dans Cour d'Honneur de Marie*, t. XV, 1878, p. 446. La remarque n'est pas dépourvue de valeur si on la rapproche de la note suivante de Servais de Lairuelz, *Optica Regularium*, p. 375 : « Norbertus erat Lotharingus genere, imo vero et natione, ut ante 28 annos venerabilis memoriae D. Joannes de Pruetis... cum in Lotharingia visitationum suarum cursum perageret, Ilmo ac invictissimo Lotharingiae Duci Carolo multis hinc inde prolatis antiquis nostri Ordinis monumentis patefecisse fertur ». Pol. de Hertoghe, dans ses *Notationes in Vitam S. P. N. Norberti*, p. 295 en veut à Despruets et à Lairuelz, et « prouve » que Norbert n'était pas lorrain, « sed Germanicus sive Teuto ».

10) Nous n'en possédons pas le texte. Le bref de canonisation dit explicitement que le Pape avait reçu e.a. une supplique du général de l'Ordre. Ne possédant pas le texte de la supplique, nous pouvons toutefois en indiquer le contenu : le bref reprenant une à une les différentes considérations de la supplique.

11) Voir le bref de canonisation. Nous en reparlerons plus loin. — Le bref dit encore que saint Norbert était inscrit depuis longtemps dans certains martyrologes. Ceci ne semble pas repris de la supplique de Despruets : Villaluenga ayant trouvé à Rome plusieurs martyrologes mentionnant saint Norbert au 6 juin, le bref a pris en considération cet argument des découvertes de Villaluenga. — La supplique de Despruets se retrouve substantiellement dans une lettre du général au prélat Feyten de Saint-Michel d'Anvers, datée du 3 avril 1596 : « Quadringentesimus et ultra annus agitur D. Norbertum, nostri Monasterij Fundatorum et Ordinis Institutorem et Magdeburgensem Archiepiscopum ad sedem Beatorum commigrasse ac in numerum Sanctorum redactum fuisse sub Innocentio III tum Summo Pontifice, et temporibus nostris a Gregorio XIII nobis et toti Ordini demandatum ut eius festum quotannis celebraremus. Et canonisatum fuisse iam ipso tempore Innocentii III ut dictum est, constat ex martyrologijs veteribus in Bibliotheca Vaticana, quae leguntur quotidie in Ecclesijs Romanis, maxime D. Petri ». Ed. J. Le Paige, o.c., p. 408. La première partie de cette lettre, parlant des « quatre cents ans », se retrouve dans le bref du Pape, comme extrait de la supplique du général. Mais le bref ne parle pas si ouvertement d'une canonisation par Innocent III. La supplique en a-t-elle

Cette supplique du général fut remise au Pape, son oncle, par le cardinal-protecteur Boncompagni ¹²⁾, pendant que d'autres suppliques encore étaient adressées à la curie romaine ¹³⁾.

Villaluenga se chargea de la besogne ; pratiquement, il fut le *postulator causae*. Despruets lui avait donné tous pouvoirs pour mener à terme les pourparlers ¹⁴⁾. Homme très actif, Villaluenga ne se contenta pas d'attendre les événements. Il se mit résolument à la recherche de documents, pouvant servir à promouvoir son entreprise. Et il eut la bonne fortune de trouver un document, ou des documents, de réelle valeur ¹⁵⁾.

Depuis le dix-septième siècle, l'on s'est souvent demandé ce que contenait le document retrouvé par Villaluenga. Le Bollandiste Papebroch surtout s'en est occupé. Le bref de Grégoire XIII se référant à l'autorité de différents martyrologes, où saint Norbert avait été inscrit, il est plausible d'admettre que ledit document se composait surtout d'extraits de martyrologes. Quels étaient ces martyrologes ? Ce n'étaient pas, dit Papebroch, des martyrologes romains, mais français ou allemands ¹⁶⁾. Et ils tendaient, ajoute-t-il, à prouver que plusieurs évêques ainsi que plusieurs églises particulières avaient inscrit Norbert dans leur ménologes. Vu l'importance du document, Papebroch fit faire des recherches aux archives vaticanes. Il s'adressa à cet effet à son ami Schelstraete, bibliothécaire au Vatican. Il insista également auprès des Prémontrés afin de parvenir à retrouver la fameuse pièce. Mais toutes les recherches restèrent vaines ¹⁷⁾.

A l'encontre de Papebroch, voulant réduire le document à un

parlé ? Nous ne le pensons pas : pourquoi, en effet, le bref n'en aurait-il rien dit ? On est plus fondé à croire que la supplique n'en a pas fait mention ; Despruets aura repris l'hypothèse d'une canonisation par Innocent III après avoir eu connaissance des découvertes de Villaluenga dans les anciens martyrologes.

12) Le bref de Grégoire XIII nomme explicitement le cardinal Boncompagni.

13) Le bref dit : « nos, qui fide dignorum, *praecipue* dilectorum filiorum Philippi card.... et Ioannis, abbatis... relatione intelleximus ».

14) « Juan de Pruetis... dio sus poderes para impetrar de la Silla Apostolica esta gracia ». Illana, *Vida del gran Padre S. Norberto*, p. 216.

15) Illana, *ibid.*, p. 217 le prouve en citant un extrait d'un nécrologe d'Avila, notant au 18 décembre : « XV. Kal. Januarij Fr. Hieronymus de Villaluenga, qui dum officio Procuratoris Generalis Romae fungeretur, Beatissimi Patris nostri Norberti Canonizationem temporis diuturnitate antiquatam et fere deperditam labore suo adinvenit et luci restituit ».

16) D. Papebroch, *l.c.*, p. 810-811.

17) *Ibid.*, p. 811.

recueil d'extraits de martyrologes français et allemands, plusieurs historiens Prémontrés veulent y retrouver le procès-verbal d'une ancienne tentative de canonisation ¹⁸). On trouva, dit Hugo, dans la Bibliothèque Vaticane d'anciens procès-verbaux de la vie, des miracles de saint Norbert, lesquels dénotaient le projet d'une canonisation ou la canonisation même.

La vérité se trouvera probablement entre les deux opinions. Si l'on interroge les témoins contemporains, l'on apprendra que le document contenait des extraits de martyrologes romains, faisant suffisamment foi de l'inscription de saint Norbert dans les anciens ménologies ¹⁹). Sur la foi de ces documents, le Pape disposait des preuves nécessaires pour reconnaître officiellement le culte de notre fondateur.

Ainsi donc, par bref du 28 juillet 1582, Grégoire XIII canonisa saint Norbert ²⁰), et permit de célébrer sa fête.

Dans l'introduction du bref, le Pape fait remarquer que Dieu veut être loué dans ses saints. En honorant un saint, l'on honore avant tout ses vertus. Les fidèles y trouvent une invitation à suivre ses bons exemples.

Ensuite, le Pape aborde l'objet du document. Le cardinal Boncompagni et le général Despruets lui ont montré que le « bien-

18) Voir p. e. C. L. Hugo, *Vie de S. Norbert*, p. 383; G. Madelaine, o.c., p. 490.

19) Despruets lui-même est bien un témoin autorisé. Au Chapitre Général de 1584 — le premier Chapitre après la canonisation — il fait porter un décret, dont nous reparlerons. Il dit e.a. : « ... visis Sanctae Romanae Ecclesiae Martyrologiis, in quibus scriptum est sanctum Norbertum in sanctorum confessorum numerum redactum esse... ». Cit C. L. Hugo, o.c., p. 443.

20) *Datum Romae apud S. Marcum anno Incarnationis Dominicae millesimo quingentesimo octuagesimo secundo V. Calend. Augusti, Pontificatus nostri anno Undecimo*. C'est le bref *Immensae divinae sapientiae altitudo*. Il a été publié maintes fois. Déjà en 1582 il fut imprimé, sur feuille séparée, à Rome, « apud Haeredes Antonij Bladij Impressores Camerales ». On en trouve le texte complet dans le Processionnal Prémontré de 1584, fol. IV r^o et V r^o. Le bref fut encore publié par J. Lepaige, o.c., p. 404-405 (texte complet); A. Miraeus, *Ordinis Praem. Chronicon*, p. 232-235 (texte complet); A. Leuckfeld, *Antiquitates Magdeburgenses*, p. 30, note (texte à peu près complet, copié chez Lepaige); M. Du Pré, *Vie... bienheureux Norbert*, p. 156-157 (texte complet); C. L. Hugo, o.c., p. 441-443 (texte complet, à l'exception de la formule précédant la datation); G. Madelaine, o.c., p. 548-549 (texte de Hugo); A. Miraeus, *Fasti Belgici et Burgundici*, p. 288-291 (texte complet); L. Van Craywinckel, *Legenden*, t. I, p. 59-61, (texte complet, en traduction flamande); C. Kirkfle et, *Life of St. Norbert*, p. 345 (texte incomplet, en traduction anglaise), etc.

heureux » Norbert, « *eximiae sanctitatis vir* » a fondé son Ordre il y a plus de quatre siècles. Norbert étant certainement au ciel, le Pape juge bon de faire célébrer ses louanges sur terre. D'ailleurs, le Pape a eu communication de documents, prouvant que le saint a été thaumaturge au cours de sa vie ²¹).

Venant alors aux conclusions pratiques, le Pape permet de fêter désormais, au 6 juin, l'office de saint Norbert, confesseur et pontife, de rite double avec octave. Il permet d'insérer au bréviaire, selon les usages des Prémontrés, le suffrage ordinaire du saint. Enfin, il permet d'inscrire le saint dans le martyrologe de l'Ordre, à la date du 6 juin.

Quelle est la portée exacte du bref de Grégoire XIII ? Signifie-t-il vraiment une canonisation de saint Norbert ?

En y regardant de près, l'on voit que le bref lui-même ne parle pas d'une canonisation. Le Pape ne veut faire autre chose que de concéder la faculté de célébrer la fête de saint Norbert, après avoir constaté la vie sainte et les miracles du saint. La canonisation n'est pas prononcée, mais plutôt constatée. Toutefois, le bref se garde de dire que la canonisation a déjà eu lieu auparavant.

Les Prémontrés eux-mêmes n'ont pas regardé le bref comme un bref de canonisation.

Le premier Chapitre Général suivant, celui de 1584, rend grâces à Dieu et au Pape Grégoire XIII « *quod visis S.R.E. Martyrologiis, in quibus scriptum est Sanctum Norbertum in Sanctorum Confessorum numerum redactum esse, nobis praecepit ut 6. Junii festum... celebraremus* » ²²).

Despruets lui-même, écrivant au prélat Feyten de Saint-Michel d'Anvers, défend la même opinion. Répétant que notre saint fondateur avait déjà été canonisé par Innocent III, il ajoute : « *temporibus nostris a Gregorio XIII nobis et toti Ordini demandatum est, ut eius festum quotannis celebraremus* » ²³). Les Prémontrés espagnols du seizième siècle étaient du même avis ²⁴).

21) Il faut remarquer ceci : le Pape décide de faire célébrer la gloire de Norbert, après avoir reçu la preuve que Norbert était au ciel. Et ceci lui fut prouvé par l'exposé de sa vie sainte et de ses miracles. Plus loin, le Pape parle de martyrologes : « *necnon praefatum S. Norbertum, qui in pluribus Martyrologiis usu Catholicae Ecclesiae receptis, sub ipsa sexta die Junii descriptus et annotatus reperitur* ». Cette inscription aux martyrologes n'est toutefois pas donnée parmi les motifs de la canonisation.

22) Ed. C. L. Hugo, *o.c.*, p. 433.

23) Ed. J. Lepaige, *o.c.*, p. 408.

24) « *Los Premonstratenses Hispanoles de aquel tempo no la tuvieran por*

Les principaux historiens Prémontrés abondent en ce sens. Citons Vander Sterre, Maurice du Pré, Amand Fabius, Jean Lepaige, Fr. Dubal, Pierre de Waghenare, van Craywinckel, Hugo, Illana, Madelaine, van den Elsen et Kirkfleet. Nous pouvons y ajouter le Jésuite Schellenberg et Sutor ²⁵).

D'autre part, le Nécrologe de Prémontré semble dire le contraire : il fait mémoire de Grégoire XIII, pour avoir porté Norbert au nombre des saints ²⁶).

Mais il ne faut plus discuter sur ce point. Benoît XIV, on le sait, a traité, dans son ouvrage *De servorum Dei beatificatione et beatorum canonisatione*, la question qui nous occupe. T. Ortolan, après lui, a repris la question ²⁷). Saint Norbert, y est-il dit, aurait été canonisé par Grégoire XIII. Ainsi disent les Bollandistes. Mais Benoît XIV observe que les termes du décret ne peuvent s'entendre que d'une concession accordée seulement à l'Ordre de Prémontré. Grégoire XIII a donc beatifié seulement saint Norbert. La canonisation équipollente fut l'œuvre d'Urbain VIII, qui inséra son office dans le bréviaire et le missel romains, sous le rite semi-double. Clément X, quelques années plus tard, le 7 septembre 1672, l'éleva au rite double.

Quelques semaines après la « canonisation », Grégoire XIII octroya un nouveau privilège aux Prémontrés. A tous les fidèles, qui visiteraient une église prémontrée, depuis les premières vêpres jusqu'au soir même de la fête de saint Norbert et qui, après s'être confessés et avoir communiqué, y prieraient « pro pace inter christianos principes observanda ac haeresum extirpatione et eiusdem Ordinis augmento » ²⁸), il octroya une indulgence plénière. Ce privilège resterait en vigueur jusqu'au Jubilé suivant.

nueva Canonizacion de su Santo Patriarcha, sino por renovacion de la antigua ». Illana, o.c., p. 216. Il le prouve par l'extrait de nécrologe relatif à Villaluenga, que nous avons déjà cité.

25) Vander Sterre, *Leven H. Norbertus*, p. 355 ; *Echo S. Norberti triumphantis*, pp. 44 et 52 ; M. du Pré, *Annales Breves*, p. 78 ; A. Fabius, *Narratio translati...*, fol. H v^o ; J. Lepaige, o.c., p. 404 ; F. Dubal, o.c., fol. 95 v^o ; P. de Waghenare, *S. Norbertus... voce soluta...*, p. 68 ; L. van Craywinckel, o.c., t. I, p. 56 ; C. L. Hugo, o.c., p. 388 ; Illana, o.c., p. 216 ; G. Madelaine, o.c., p. 491 ; G. Vanden Elsen, o.c., p. 379 ; Kirkfleet, o.c., p. 346 ; Schellenberg, *Vita S. Norberti*, p. 118 ; Sutor, *Leben des H. Norberts*, p. 71.

26) *Le Nécrologe de Prémontré*, éd. R. van Waefelghem, p. 114.

27) Voir Dictionnaire de Théologie catholique, art. Canonisation, col. 1637.

28) *Datum Romae apud Sanctum Marcum sub Annulo Piscatoris, die decima quinta Augusti anno millesimo quingentesimo octuagesimo secundo Pontificatus*

En 1585, lorsque le Pape Grégoire XIII mourut, on l'inscrivit dans le Nécrologe de Prémontré : « Beatae memoriae dom. Gregorii decimi tertii papae, qui divum Norbertum in numerum sanctorum detulit. 1582 » ²⁹).

Quelques années après 1582, le poète Prémontré Gaspar Gellius composa un chronogramme. Il est assez intéressant pour le citer ici :

Tertius huic decimus, serum ventura sub aevum
 Nomine Grégorius statuit coelique trophaea.
 ContULIt et IUssU eXortes sanCIVIt honores
 QUUM LUX qUInta agItUr seXtiLes ante CaLendas.

5. Après la Canonisation.

Le samedi, 6 octobre, l'on apprit à Prémontré la grande nouvelle : saint Norbert venait d'être canonisé ! La nouvelle arriva de grand matin, bien avant la grand'messe conventuelle. Ce jour même, l'on fit pour la première fois, la commémoration de saint Norbert à la Messe. Le lendemain, le dimanche 7 octobre, Despruets chanta une grand'messe pontificale en l'honneur de saint Norbert ¹).

Despruets ne tarda pas à annoncer l'heureuse nouvelle à tous ses confrères ²). Il s'adressa de préférence à ses Vicaires dans les

nostri anno Undecimo. Incipit : *Ad augendam fidelium religionem.* Ce bref fut imprimé sur feuille séparée, en 1582, à Rome apud Heredes Antonij Bladij impressores Camerales. Il fut publié dans le Processionnal de 1584 ; par J. Lepaige, o.c., p. 405 (texte complet) ; A. Miraeus, *Ord. Praem. Chron.*, p. 235 (texte complet) ; A. Leuckfeld, *Antiquitates Magdeb.*, p. 31, note (texte à peu près complet, emprunté à Lepaige).

²⁹) *Nécrologe de Prémontré*, éd. R. van Waefelghem, p. 114.

¹) Voir J. Lepaige, o.c., p. 1070. De ce temps-là, Lepaige était novice à Prémontré. Notez que, en ce mois d'octobre 1582, Grégoire XIII modifia le calendrier. Nous donnons les dates d'après la datation de Lepaige. — Le fait est raconté avec quelques variantes dans une note contemporaine, écrite à Prémontré. On la trouve dans la ms. 9 de la Bibliothèque municipale de Soissons, fol. 258 r^o : « Anno Domini Millesimo Quingentesimo secundo Quinto calendas Augusti Gregorius decimus tertius pontifex maximus Divum Norbertum primum fundatorem et institutorem monasterij et Ordinis Praemonstratensis in numerum sanctorum detulit. Et suum diploma recepimus Praemonstrati sexta Octobris 1582, eoque die memoriam eius in maiori missa, vesperis et matutinis egimus, ac postero die dominico omnes celebravimus missam in eius memoriam, ex mandato et ordinatione Revmi Dni nri Joannis de Pruetis, abbatis Praemonstratensis ».

²) Taiee, *Prémontré*, t. II, p. 60.

différentes circaries. Ceux-ci devaient transmettre la communication aux prélats de leur ressort vicarial ³⁾.

Les félicitations ne se firent pas attendre. Si elle ne venait pas en premier lieu, celle d'Antoine de Rode de Grasen était des plus enthousiastes ⁴⁾. Le nouveau prélat de Parc, van Vlierden, s'associa à ces félicitations et exprimait le vœu de voir bientôt l'Ordre de Prémontré reprendre une vie de nouvelle ferveur ⁵⁾.

Immédiatement après la canonisation, l'on prit, à défaut d'un office propre, l'office commun d'un confesseur pontife ⁶⁾. Mais l'on fit aussitôt le projet de composer un office en l'honneur de St Norbert.

Despruets lui-même se chargea de la besogne. Un général d'Ordre n'est pas, d'ordinaire, la personne la plus désignée pour composer un office. Car, s'il n'est pas bien apte à le faire, personne n'osera lui dire que son office n'est pas digne de figurer dans les livres liturgiques. Par bonheur, Despruets semble avoir été à la hauteur de sa tâche. L'office qu'il composa, tout en ne s'élevant pas au-dessus de la moyenne ordinaire, ne fait cependant pas mauvaise figure ⁷⁾. Les hymnes ne sont pas belles ; mais l'impression générale de l'office n'est pas défavorable. En 1583 déjà, Despruets avait fini

3) Le prélat Daischelet de Floreffe, vicaire de Despruets, écrit au prélat van Vlierden de Parc, fin 1582 ou commencement 1583 : « Accepimus a Rmo Patre nostro Praemonstratensi litteras, que continent primum totius Ordinis nostri institutorem dominum Norbertum, olim in numerum sanctorum relatum sive canonizatum ut vulgo dicimus, cuius festum iubemur celebrare sexta Junij... Valde desiderabat Rdus Dnus Ambrosius Loots, vester predecessor, hoc videre, quod iam factum audimus ». Il lui envoie quelques exemplaires imprimés des indulgences du 15 août 1582, avec prière de les distribuer. Le lettre se trouve aux Archives Gén. du Royaume à Bruxelles, Arch. ecclés., n. 9393, farde 6, n. 81.

4) de Buck, *Vita Ludovici de Arnstein*, p. 5.

5) Lettre de Vlierden à Despruets, février-mars 1584 : « Magna nobis occasio gaudii fuit intelligere Sanctissimi Patris nostri N. Canonisationem iam toti mundo factam celebrem... Utinam hac occasione totus Ordo noster reflorescat ». Archives de l'abbaye de Parc, *Epistole F. Vlierden*, fol. 41.

6) Lettre de prélat Daischelet de Floreffe à Vlierden, prélat de Parc, 20 mai 1583 : « Officium erit de uno confessore pontifice ; et, quia totius Ordinis pater est ac patronus, festum triplex erit et solemne ». Arch. Gén. du Royaume à Bruxelles, arch. eccl., n. 9393, farde 6, n. 81.

7) Veuillez noter que nous parlons ici du *premier* office de saint Norbert. On le retrouve dans le Processionnel de 1584. Ce premier office fut changé peu d'années après. Pour l'évolution de cet office, nous renvoyons à l'étude spéciale sur ce sujet, que prépare notre confrère C. van Liempd, bibliothécaire de l'abbaye de Berne.

la composition. Il donna ordre de l'insérer dans le nouveau Processionnel de 1584 ⁸⁾.

Le Chapitre Général de 1584, le premier après la canonisation, porta un long décret sur la question, qui nous occupe. Avant tout, il exprima sa gratitude au Pape Grégoire XIII, pour avoir donné ordre de fêter saint Norbert. Il donna des instructions par rapport au jour et au mode de la fête. Il prescrivit d'insérer le nom de saint Norbert dans la formule courante du Confiteor. Enfin, il approuva l'office, composé par Despruets ⁹⁾.

Arrêtons-nous un instant aux instructions, données par le Chapitre sur la fête de saint Norbert. Cette fête, y est-il dit, se célébrerait le 6 juin, avec octave solennelle. Mais la date du 6 juin pouvant facilement coïncider avec la fête du très saint Sacrement ou avec un jour de cette octave, l'on donna ordre d'attendre, en pareille occurrence, jusqu'après l'octave du S. Sacrement pour célébrer la fête et l'octave de saint Norbert.

Le cas de coïncidence, d'ailleurs, n'était pas rare. En 1588 p.e. la fête du très saint Sacrement tombait précisément le 6 juin. Le prélat vander Heyden d'Averbode, ignorant peut-être du décret de 1584, jugea nécessaire de s'enquérir auprès du Vicaire de la circarie quel jour devait se fêter la saint Norbert ¹⁰⁾. Plus tard, l'on transféra la fête, comme on le sait, au 11 juillet.

8) A l'appui de l'assertion que Despruets lui-même a composé cet office, l'on peut citer de nombreux auteurs. Nous nous contenterons de citer Despruets, écrivant au prélat Lohelius de Strahov, le 30 mars 1588 : « Quod attinet ad officium (S. Norberti), compositum est a nobis et ad te missum per religiosum tuum anno elapso, et Franckofordiae et Augustae Vindelicorum cum Breviarijs et Processionalibus prostat ». Ed. J. Lepaige, o.c., p. 974. Voir encore une lettre des abbés de la Souabe à Despruets, 26 juillet 1593, éd. *ibid.*, p. 977.

9) Le décret se retrouve couramment dans les archives de nos abbayes. Il est édité e.a. par J. Lepaige, o.c., p. 971 et par C. L. Hugo, o.c., p. 443.

10) Vander Heyden au prélat Vlierden de Parc, le 14 mai 1588 : « Reverende Dne Vicarie et Confrater, Benevola salutatione premissa placeat R. V. nobis statim significare in quem diem ordinatum sit apud vos festum B. patris nri Norberti celebrare propter occurrentia festa... » Arch. Averbode, section I, reg. 150, fol. 101 v°. — Il est peut-être intéressant de donner la note suivante : on y verra comment la fête de saint Norbert se célébrait autrefois à Averbode. J'emprunte le texte à une note de die Voecht dans Arch. d'Averbode, section IV, reg. 173, fol. 95 r° : « Festum sanctissimi patris nostri Norberti anno 1605 incidebat in feriam 2. post trinitatem et habebat primas vespervas habita memoria de s. trinitate, et post vespervas semel atque iterum pulsatur maxima campana in honorem festi et per totum completorium ardent cerei in templo et a primis vespervis usque ad completorium sequentis diei ardent candelae 2

Ensuite, le Chapitre donna ordre de dire désormais à vêpres et à laudes le suffrage de saint Norbert et d'ajouter, dans la collecte *Propitiare* de tous les saints — on devait parfois la dire à la grand'messe — « et sanctorum confessorum Augustini et Norberti » après les noms des SS. Pierre et Paul.

Le suffrage de saint Norbert se trouve comme suit dans le Bréviaire Prémontré de 1598 :

Ant. Civitatis babilonicae inclytus colonus Norbertus, tortuosos vitae anfractus in aulis principum querens, tandem ubi abundavit delictum, superabundavit gratia Dei.

V. Ora pro nobis beate pater Norberte.

R. Ut digni efficiamur, etc.

Oremus. Deus, qui beatum Norbertum confessorem tuum atque pontificem vitae sanctimonia clarificasti, dono praedicationis verbi tui illustrasti, stupendorum miraculorum operatione foecundasti : da nobis, quaesumus, ut quae docuit memoria teneamus, et quae fecit tua ineffabili misericordia et eius interventione digne imitemur. Per Dominum ¹¹).

Dans le bréviaire de 1608 le suffrage est modifié comme suit :

Ant. Norbertus catholicae religionis propagator eximius, verae penitentiae praedicator, canonicae ac regularis Praemonstratensium disciplinae institutor egregius, Praesul a Deo destinatus antequam natus ; quae docuit in sermone, consummavit in opere.

V. Justus germinavit...

Oremus. Deus, qui beatum Norbertum, confessorem tuum atque pontificem verbi tui facundum praeconem effecisti et per eum Ecclesiam tuam nova prole foecundasti : praesta quaesumus ut eius piis

sevicee in altari S. Norberti. Ad Matutinas surgitur ad medium secundae ; quatuor canunt invitorium et ad Benedictus thurificatur et fit memoria de s. trinitate per antiphonam de Laudibus quia per octavas officium non habebat. In Matutinali Missa, que celebratur in choro S. Joannis, a^o 1606 duo sunt ceroferarij et unus thuribularius, ministri induunt dalmaticas et post introitum ceroferarij et thuribularius vadunt ad chorum et canunt cum reliquis. Non est festum in monasterio. In processione non erat conventus in cappis, sed in albis. Missa est sicut in Breviario habetur. Eo die non habetur concio. In mensa omnes fratres sedebant et ministri ministrabant. — Anno 1606 festum S. Norberti incidit in feriam 3. post octavam V. Sacramenti, ita ut integrum officium per octavas habuerit et festum Barnabe quod incidebat in dominicam infra octavas Sabbatho die celebrabatur et in j. vespers Ana. *Norbertus* sola et memoria dominice precedentis festum Barnabae ».

11) Dans un bréviaire du seizième siècle, dont le prélat Veltacker fit usage en 1572, l'on trouve, ajouté à la main, le même suffrage, mais avec le verset : *Amavit eum... Stolum...*

suffragantibus meritis quod ore simul et opere docuit te adiuuante exercere valeamus. Per Dominum.

Puis, comme nous le disions, le Chapitre Général donna ordre d'insérer le nom de saint Norbert dans le Confiteor.

L'ancienne formule du Confiteor était très courte.

Le bréviaire des Prémontrés de Saxe (1504) donne la suivante :

Confiteor Deo omnipotenti et beate Marie et omnibus sanctis et vobis fratres quia peccavi cogitatione, locutione et opere. Ideo precor te beata virgo Maria et vos omnes sancti Dei et vos fratres orate pro me.

Le Diurnale de 1543 donne une formule similaire :

Confiteor Deo omnipotenti et beate Marie virgini et omnibus sanctis eius et vobis Fratres, quia peccavi cogitatione, locutione et opere, mea culpa. Ideo precor te beata virgo Maria et vos omnes sancti et vos fratres orate pro me.

On retrouve cette formule jusque dans le Missel Prémontré de 1578, comme suit :

Confiteor Deo omnipotenti et beatæ Mariæ et omnibus sanctis et vobis fratres quia peccavi cogitatione, locutione et opere. Mea culpa. Ideo precor te, virgo Maria et vos omnes Sancti et vos fratres orate pro me ¹²⁾.

Et voici quelle est la formule depuis le Chapitre Général de 1584.

Confiteor Deo omnipotenti, beatæ Mariæ semper Virgini, beato Joanni Baptistæ, beatissimis apostolis Petro et Paulo, sanctis confessoribus Augustino et Norberto, omnibus sanctis et tibi, Pater, quia peccavi cogitatione, locutione et opere, mea culpa. Ideo precor beatam Mariam semper Virginem, beatum Joannem Baptistam, beatos apostolos Petrum et Paulum, sanctos confessores Augustinum et Norbertum, omnes sanctos et te, Pater, orare pro me ad Dominum Deum nostrum ¹³⁾.

On inséra le nom de saint Norbert aussi dans la Litanie de tous les Saints. Dans le Processionnal de 1584 on trouve l'invocation « Sancte Norberte, ora pro nobis » entre celles de S. Hilaire et de S. Gaston.

Puis, dans le martyrologe de l'abbaye de Prémontré, on ajouta une longue commémoration de saint Norbert, au 6 juin : « In Saxonia

12) La même formule se trouve dans le Missel de 1530. Dans le Missel de 1518 la formule omet le « mea culpa ».

13) La formule se trouve ainsi dans l'*Ordinarius Averbodiensis*, l.c., fol. 63 r^o et dans le ms. de die Voecht, l.c., reg. 173, fol. 175 r^o

Civitate Partenopoli Magdeburgensi, depositio beati Norberti confessoris, Praemonstratensis monasterij primi patris fundatoris et eiusdem ordinis institutoris et propagatoris, miraculis et doctrina clari; qui, assumptus in archiepiscopum Magdeburgensem, Innocentium tertium — sic — a Roma exulem, ab imperatore Luitero in sanctam sedem Romae restitui sollicitè curavit; ex qua expeditione vir Dei reversus, administrato octo annorum spatio sapienter et fideliter archiepiscopatu, fratribus astantibus benedictione data, millesimo centesimo tricesimo quarto sexta Junij quievit in Domino et in monasterio beatae Mariae Magdeburgensis sui Ordinis sepultus est ¹⁴).

Les Prémontrés les plus fervents ne se contentèrent cependant pas de ces différentes marques de vénération envers leur fondateur. L'une des abbayes les plus ferventes du temps, celle de Parc, proposa d'instituer une solennité hebdomadaire en l'honneur de saint Norbert ¹⁵). Ce vœu serait comblé plus tard, lorsqu'on institua l'office votif de saint Norbert.

6. Les « Vies de saint Norbert » après 1582.

La canonisation du notre saint fondateur provoqua une abondante moisson d'écrits hagiographiques. Citons les principaux.

Citons en premier lieu Antoine van Rode van Grasen, celui-là même, qui avait donné le branle pour la canonisation.

Van Rode, comme nous l'avons dit auparavant, s'était donné comme tâche de préparer une bonne biographie de saint Norbert. Ce devait être, ce semble, une bonne édition de la Vita B. Un extrait d'une lettre du prélat Vlierden à Despruets donne sur ce point quelques précisions intéressantes ¹). L'ouvrage de van Rode, portant l'ap-

14) Ms. 9 de la Bibl. mun. de Soissons, fol. 49 v^o.

15) Vlierden de Parc à Despruets, février-mars 1584 : « Et pro futuro Ordinis nostri incremento, reformatione atque meliori successu iudicavi expedire uti in honorem sancti Patris nostri N. semel in septimana cantaretur sacrum summum et ab omnibus illa die pro bono communi totius Ordinis oraretur ». *Epistole varie F. Vlierden, l.c.*, fol. 43 r^o

1) Vlierden écrit à Despruets, févr.-mars 1584 : « religiosum quendam nostrum fratrem Anthonium Rodium dictum extimulavi ut eius — Norberti — vitam, que penes nos erat ab ignoto auctore mendose nimis conscriptam, ad varia exemplaria tam scripta quam impressa recognoscendam; quem laborem, ita nostro hortatu lubens suscepit, et adiutus cuiusdam nostre universitatis et facultatis opera peregit. Libenter sic eandem ex nostro consilio V. R. P. dedicat ac offert in grati animi, quod pro sollicitatione canonisationis et diligentia

probation de Molanus, semble avoir été prêt pour l'impression ; mais la mort prématurée de son auteur arrêta la publication. Vander Sterre, publiant la *Vita Norberti B* en 1623, profita du labeur de van Rode et obtint communication de son manuscrit ²⁾.

La première « Vie » publiée après 1582 est celle de Barthélémy Honorius van Eersel, de l'abbaye de Floreffe, curé à Helmond. Cette Vie fut écrite en vers élégiaques, et publiée en 1584 chez Scheffer à Bois-le-Duc ³⁾. Nous n'avons pas pu voir un exemplaire de cet ouvrage, et nous sommes au regret de ne pas pouvoir en donner quelques détails. Cette Vie est pourtant intéressante à plus d'un point de vue. En 1581-1582 Honorius fit le voyage de Rome. Il peut y avoir appris des choses importantes par rapport à la canonisation. Son projet d'écrire une Vie peut dater de son séjour à Rome, et présente de ce fait un intérêt particulier. Honoré avait été sous-prieur à Floreffe et était curé à Helmond depuis 1567 à peu près. Il avait quelque quarante ans lorsqu'il composa son ouvrage ⁴⁾. En 1587 il envoya un exemplaire au prélat van der Heyden d'Averbode, et reçut de celui-ci une lettre cordiale de remerciements ⁵⁾.

En 1599, Michel Malcorps, religieux de l'abbaye d'Heilisse, publia une autre Vie latine de saint Norbert. Son ouvrage se compose d'un petit volume in —12°, sans pagination, et comptant 46 feuillets. Voici le titre complet :

singulari adhibita totus ordo debet, argumentum evidens. Qui labor quidem nondum prelo datus est nec omnino dabitur nisi a V. R. P. consilio et auctoritate, eo quod ignoremus si alius similem laborem de V. R. P. iussu suscepit ; quod ut significare ne dedignetur oramus ». *Varia Epistole F. Vlierden, l.c.*, fol. 41 r°.

2) « Nam praeter manuscriptum Parcense Domini Antonij Grasij Parcensis Canonici (cui etiam doctissimi Domini Molani manus aliquoties addita, quod et eidem probatum fuit) pro recognitione hujus Vitae usus est — Vander Sterre — vetustissimis exemplaribus manuscriptis ». Pol. de Hertoghe, *Notationes in Vitam S. P. Norberti*, p. 276.

3) Voir L. Goovaerts, o.c., t. I, p. 234.

4) Quelques détails sur son curriculum vitae se trouvent dans l'élection abbatiale de Floreffe en 1578. Voir Arch. Gén. du Royaume à Bruxelles, Enquêtes eccl., reg. 96, fol. 114.

5) « D. Bartholomaeo Honorio pastori Helmondensi, qui R. Dno miserat librum per se compositum. — Venerabilis Dne Pastor, Literarium munus quo nos honoratus es libenti ac grato animo recepimus, atque eo magis quod a religioso ac confratre nostri ordinis candidati provenerit est quod maximas habemus gratias, conatui interim tuo et industrie plurimum gratulantes... Bene valeat D. T. et nos suis precibus usque commendatos habeat. Diestemij Ipsa Cinerum (1 mars) 1587 ». Arch. Averbode, section I, reg. 150, fol. 58 v°.

Divi / Norberti / Archiepiscopi / Magdeburgensis / Praemonstratensium Fundatoris, / Vita. / Auctore / F. Michaelae Malcorpio Fosiano, Praemonstra-/tensis apud Helissemenses instituti. / Leodij, / Typis Christiani Ouvverx, S. C. Typ. jurati. / M.D.XCIX.

Peu après 1582, Malcorps était entré comme novice à Heilissem. On lui donna deux livres : les Statuts de l'Ordre et la Vita Norberti manuscrite. Il étudia cette dernière avec avidité, composa sa « Vie » peu de temps après. Plusieurs confrères lui demandèrent de pouvoir la copier. En 1598 le prélat Braes d'Heilissem décida de la faire publier ⁶).

Après Honorius d'Eersel, un autre religieux de Floreffe, Gaspar Gellius, publia une Vie de saint Norbert.

Gellius avait étudié à Cologne et à Louvain. A Louvain, il avait séjourné dans le Collège des Prémontrés, tout en suivant les cours chez les Jésuites. Comme on le sait, plusieurs Prémontrés, e.a. le prélat Vlierden de Parc, avaient fait de même. Devenu maître des novices à Floreffe, il passa à la cure de Houthaelen. Etant curé, il obtint le grade de bachelier en théologie de l'université de Louvain. Plus tard, il devint curé de Lagemierde ⁷).

Voici le titre de son ouvrage :

Iasparis / Gellii Diestemii / Floreffiensis / Abbatiae Canonici / Poemata sacra. / Lovanii, / Apud Jo. Bapt. Zangrium / A° M.D.I.O.

Dans la préface, l'auteur déclare avoir écrit son ouvrage après Malcorps. Apprenant la publication de la Vie par Malcorps, il décida de ne pas continuer ce qu'il avait commencé. Mais son prélat, van Eersel, lui donna ordre de poursuivre. Il le fit donc, et dédia son ouvrage à l'abbé-général François de Longpré et à l'abbé van Eersel de Floreffe.

On le voit : la Vita Norberti était de livre de chevet des jeunes religieux d'après 1582. La plupart d'entre eux ne se découvrit pas la vocation d'écrire une nouvelle Vie du saint, mais tous la lisaient avec avidité. Dans les archives de chaque abbaye, l'on trouvera facilement la trace de ce que nous disons ici. Les archives d'Averbode conservent encore la Vita B Norberti, transcrite par le religieux de Résimont, vers 1600 ; la bibliothèque royale à Bruxelles possède un manuscrit semblable, originaire de l'abbaye de Parc ⁸).

6) Voir l'introduction de Malcorps, fol. 2 r° et v°.

7) Voir les déclarations de Gellius dans les élections abbatiales de 1578 et 1592 : *I.c.*, Enquêtes eccl., reg. 96, fol. 115 et reg. 911, fol. 153 r°.

8) C'est le cod. 11448, avec cette note : « Me usus est frater Petrus Scievaerts, Leeuwnensis nondum professus anno 1598 mai. Requiscat in pace. »

7. Les Reliques de saint Norbert.

En traitant longuement des reliques de saint Norbert, nous sortirions du cadre de cet article. Contentons-nous de quelques notes, relatives aux dernières années du seizième siècle.

Nous avons déjà parlé du réformateur Buschius. Il est un témoin autorisé pour dire que vers la fin du quinzième siècle, le corps de saint Norbert reposait toujours dans le sarcophage de l'église Sainte-Marie de Magdebourg ¹⁾. Les témoignages de ce genre ne sont d'ailleurs pas rares.

Depuis le jour où l'église Sainte-Marie passa aux Protestants, la question de la translation des reliques se posait. L'on sait toutefois que les Prémontrés de Magdebourg — catholiques ou non — conservaient avec un soin jaloux les reliques du fondateur. Peu à peu, les Prémontrés d'autres régions s'occupaient cependant de ces reliques. Et les religieux de Steinfeld semblent avoir les premiers conçu le plan de les faire transférer ²⁾. Probablement par leur entremise, l'attention du prélat Lohelius de Strahov fut attirée sur la question. Il en écrivit à Despruets, le 26 janvier 1588.

Le 30 mars suivant, Despruets lui donna les instructions nécessaires pour mener l'entreprise à bien. Il enjoignit à Lohelius de faire tout son possible pour enlever les reliques de l'église Sainte-Marie et de les faire transporter à Prémontré, après les avoir fait passer par Strahov. Il lui conseilla la plus grande prudence et insista de tout faire avec la plus grande discrétion. Les différentes parties du corps feraient l'objet de colis séparés et faits avec grands soins. Quant aux frais, Lohelius pouvait faire toutes les dépenses nécessaires, et en retenir le montant dans le paiement des tailles de l'Ordre. Tout en lui souhaitant plein succès, Despruets s'en remettait à la prudence de Lohelius pour pourvoir aux conditions de sécurité et de calme, dans lesquelles l'entreprise devrait être menée à bon terme ³⁾.

Lohelius fit-il des démarches ? Il ne faut pas en douter ⁴⁾. Mais, elles ne purent aboutir. Le motif paraît en devoir être cherché à Magdebourg même. Le prévôt de Sainte-Marie, protestant, semble avoir voulu ouvrir, vers 1590, le sarcophage de saint Norbert. Il

1) Voir Leibniz, *Script. Brunsv.*, t. II, p. 836. Hanovre, 1710.

2) J. Lepaige, *o.c.*, p. 408.

3) La lettre de Despruets est éditée par J. Lepaige, *o.c.*, p. 974.

4) Voir le témoignage de J. Vander Sterre, *Echo S. Norberti triumphantis*, p. 51.

espérait y trouver, paraît-il, des objets de valeur. Il l'ouvrit donc. Mais, à peine avait-il commencé, qu'on perçut une odeur extraordinaire. Le prévôt n'osa pas continuer... Peu de temps après, il mourut assez subitement. Était-ce un châtement du saint ?

Le récit, nous en convenons volontiers, est largement légendaire. Mais il prouve que les protestants de Sainte-Marie s'occupaient eux-mêmes du corps de saint Norbert, au temps où Lohelius aurait dû l'enlever de Magdebourg. Alors, ne nous étonnons pas qu'il n'ait pu aboutir ⁵⁾.

Au cours de 1591 un religieux de Steinfeld, Kessel, vint s'établir à Sainte-Marie de Magdebourg. Après lui, d'autres Prémontrés s'y rendraient pour reconstituer, si possible, une communauté Prémontrée. De ce fait, Despruets disposait d'un moyen sûr pour apprendre des détails sur les reliques de notre saint fondateur. Et il apprit bientôt que les reliques étaient intactes, mais que les protestants ne leur vouaient aucune vénération ⁶⁾. Il décida d'entreprendre de nouvelles tentatives pour arriver à une translation.

Par lettre du 6 avril 1596 il chargea le prélat Feyten de Saint-Michel d'Anvers de faire tout son possible pour transférer les reliques en lieu sûr. Il pourrait les transférer dans sa propre abbaye, mais les ferait transporter ultérieurement à Prémontré. Le général lui donnait tous droits pour s'allier l'aide nécessaire. Il lui conseilla surtout de tout faire dans le plus grand secret ⁷⁾.

Mais Feyten ne put rien faire. Il avait besoin de toute son énergie pour administrer convenablement une abbaye ruinée et sans ressources. Il ne disposait même pas du personnel nécessaire pour assurer la bonne marche de sa propre maison. Comment eût-il pu entreprendre une tâche si délicate et si lourde comme la translation de ces reliques ?

Despruets mourut quelques mois après sa lettre au prélat Feyten. Il était parvenu à faire canoniser saint Norbert. Il ne lui fut pas donné d'assister au triomphe de sa translation.

Quelques années après, de nouvelles inquiétantes circulaient parmi les Prémontrés de France. Les protestants de Magdebourg, disait-

5) Nous avons emprunté le récit légendaire à A. Fabius, *Narratio translata...*, fol. R r^o. Ajoutons que Fabius lui-même n'attache pas trop de foi au récit. Le P. Kessel, de Steinfeld, arriva à Magdebourg en 1591, et nia que la mort du prévôt ait été provoquée par une « vengeance » du saint.

6) Voir la lettre de Despruets au prélat Feyten de Saint-Michel d'Anvers, éd. J. Lepaige, o.c., p. 408.

7) Lettre éd. *ibid.*, p. 408.

on, avaient entendu parler des efforts des Prémontrés pour faire transférer les reliques. Et ils auraient caché le corps de saint Norbert sous un grand amas de pierres ⁸⁾.

Ces nouvelles fantaisistes furent bientôt démenties par des informations plus exactes, empruntées aux religieux de Steinfeld. Le corps de saint Norbert était toujours à Magdebourg et était bien conservé ⁹⁾. La translation ne pourrait toutefois pas se faire avant 1627.

Averbode.

P. Emile VALVEKENS, o. Praem.

8) S. Lairuelz écrit en 1603 dans son *Optica Regularium* : « Porro fertur nunc hoc sepulchrum esse multa lapidum congerie coopertum ab haereticis Magdeburgensibus, cum deprehendissent voluisse Ordinis nostri procures illud transferre ». *Optica*, p. 376.

9) Voici l'information de J. Vander Sterre, *Leven van den H. Norbertus* (1623), p. 349 obtenue « ex informatione accepta a Religiosis Steinfeld. » : Le corps de saint Norbert repose « in eenen crocht daer toe ghemaect in een eerlyck graf oft tombe diemen 't een deel siet soo men in de grotte comt : ende 't ander deel te weten het hooft met de borst van den heyligen Norbertus comt onder den Autaer van het heyligh Cruys ».